Etudes et Documents

ÉTUDES RÉGIONALES D'EMPLOI

AUVERGNE - AQUITAINE

par

J. F. GRAVIER

Préface de M. Paul Finet Membre de la Haute Autorité

Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉTUDES RÉGIONALES D'EMPLOI

AUVERGNE - AQUITAINE

par

J. F. GRAVIER

Préface de M. Paul Finer Membre de la Haute Autorité

				•	
•					1
					1
					1
					,
					,
					1
					1
					1
					1
		9			

PRÉFACE

La Haute Autorité a entrepris avec la collaboration d'experts nationaux, des enquêtes précises sur les possibilités régionales d'emploi et, pour ce faire, elle a créé un groupe des Études Régionales d'Emploi dont le secrétariat est assuré par la Division des Problèmes du Trayail.

Ces travaux faciliteront les réponses aux questions souvent complexes que pose l'accomplissement de la mission générale de la Communauté : contribuer au développement et sauvegarder la continuité de l'emploi.

La Haute Autorité « est de plus en plus consciente, déclarait le Président René MAYER à Strasbourg, que la véritable solution à apporter aux problèmes de réadaptation que posent l'existence et le développement du marché commun réside dans l'expansion sur place des possibilités de réemploi de la main-d'œuvre rendue disponible ».

La Haute Autorité s'efforce de réunir des informations suffisantes sur des régions où, de son avis, le développement normal de l'emploi dans les industries relevant de sa compétence risque d'être compromis.

Des informations sur les marchés régionaux du travail peuvent orienter les mesures propres à assurer des conditions normales d'emploi; elles peuvent prévenir des déséquilibres ou en atténuer les effets en évaluant à terme les besoins et les ressources en main-d'œuvre de la région, compte tenu des tendances générales de la population et de ses mouvements propres comme des tendances de l'économie régionale et des projets des branches d'activités dominantes.

Les experts sont alors amenés à formuler un diagnostic sur les conditions d'un développement régional de l'emploi et sur les mesures propres à réaliser ce développement.

Le document que l'on va lire constitue une des premières études régionales d'emploi; il porte sur deux bassins charbonniers du « Centre-Midi », L'Auvergne et l'Aquitaine; il a été réalisé par Monsieur J. F. Gravier, agrégé de l'Université, Membre du Comité National d'Orientation Économique — Commissariat Général au Plan de Modernisation et d'Équipement — assisté, pour la partie Auvergne, par Madame Derruau, agrégée de géographie, professeur au Lycée de Clermont-Ferrand, et, pour la partie Aquitaine, de Monsieur Ousset, collaborateur du professeur MILHAU de la Faculté de Droit de Montpellier.

Les études d'emploi en France pouvaient, pour plusieurs raisons, porter en premier lieu sur les bassins d'Auvergne et d'Aquitaine. Le Gouvernement français a marqué l'inquiétude que lui inspiraient certaines des zones en question en les classant, aux termes des décrets de juin 1955 « zones critiques », ainsi de Commentry et Decazeville. Ces régions se voyaient de ce fait dotées d'instruments législatifs et financiers propres à faciliter, par des aides spéciales, l'implantation d'activités nouvelles; en particulier, les industries qui désirent se fixer à Decazeville ou à Commentry peuvent bénéficier d'une prime spéciale d'équipement versée en capital.

Les Charbonnages de France avaient déjà offert de participer, jusqu'à concurrence de 30 % du capital, au financement d'activités nouvelles dans le bassin de Decazeville.

Enfin, le Gouvernement français a sollicité, à diverses reprises, la contribution de la Haute Autorité pour la réadaptation ou le transfert de mineurs du Centre-Midi. Tout d'abord, parmi ces mineurs, certains de Decazeville ont consenti à se rendre en Lorraine; ensuite, lors de la fermeture des Mines de Ferrières, les mineurs d'Auvergne ont également bénéficié des aides de réadaptation. L'attachement très vivement marqué de ces travailleurs aux paysages et aux compagnons habituels, leur répugnance vis-à-vis des transferts ont certainement contribué à persuader plus encore la Haute Autorité qu'il convient de rechercher, autant que possible, des solutions régionales aux difficultés régionales d'emploi.

La présente étude a, entre autres mérites, celui de montrer clairement les caractères spécifiques de la région, d'une forme de sous-emploi structurel et de chiffrer exactement la quantité et la qualité des emplois qu'il conviendrait de créer, afin que soient éliminés les légitimes sujets d'inquiétude pour l'avenir que manifestent périodiquement les personnalités responsables.

En Auvergne, d'une façon générale, les exploitations houillères sont constituées par des petits bassins isolés dans la montagne, en milieu presque exclusivement rural. Les réserves charbonnières y sont le plus souvent limitées et, pour certains, leur épuisement doit poser, à long et parfois moyen terme (Champagnac, Saint-Éloy), de graves problèmes d'emploi, problèmes d'autant plus difficiles à résoudre que l'isolement des bassins — tout en les localisant strictement — réduit les possibilités de réemploi industriel.

L'analyse détaillée menée par l'auteur montre que chaque exploitation du Bassin pose un problème différent. Les conditions de l'extraction charbonnière, la structure sociale de la main-d'œuvre, la vitalité du milieu local ou les rapports entre les mines et les autres activités créent des problèmes divers pour lesquels il convient de chercher chaque fois la solution la meilleure.

Un certain nombre de petites mines exceptées de la nationalisation se répartissent dans cette partie nord du Massif Central en trois groupes d'importance inégale : Puy-Saint-Gulmier (Puy-de-Dôme), Commentry-Buxières (Allier), Ahun-Bosmoreau (Creuse).

A Commentry, les Houillères du Bourbonnais font l'objet d'une demande d'aide de réadaptation. Cette réadaptation, à l'examen, serait probablement aisée à obtenir. D'importants projets de décentralisation industrielle semblent, en effet, devoir se

réaliser et, par ailleurs, les industries métallurgiques et mécaniques de Montluçon, situé à 14 km, offrent encore des possibilités d'embauche.

A Buxières, à 30 km au nord-est de Commentry, un projet d'exploitation du gise ment de l'Aumance, s'il se réalisait, assurerait non seulement le réemploi des mineurs locaux, mais également celui des mineurs de Commentry, qui consentiraient à se déplacer.

Les Houillères d'Ahun sont situées dans la haute vallée de la Creuse; cette zone paraît disposer d'un important capital-logement inemployé et d'une main-d'œuvre rurale vouée, pour l'heure, à l'exode.

En Aquitaine, les bassins de Carmaux (Tarn) et de Decazeville (Aveyron) sont affrontés à des problèmes actuels et des perspectives d'avenir très différents, mais tous deux sont menacés de perdre une partie de leurs débouchés au profit du méthane béarnais.

Les Houillères du Tarn sont situées dans un périmètre où il n'existe actuellement aucune disponibilité appréciable de main-d'œuvre masculine dans les zones urbaines. Par contre, une main-d'œuvre féminine serait immédiatement disponible pour un travail industriel dans le groupe minier. La population agricole dégage elle-même constamment des éléments à la recherche d'un emploi non agricole.

Compte tenu des créations d'emploi durant cette période et, en particulier, du stimulant que pourrait constituer l'arrivée par feeder du gaz de Lacq de Toulouse à Albi, l'auteur croit pouvoir recommander la création avant 1960 de plusieurs centaines d'emplois masculins à Albi; celle, souhaitable, d'au moins autant d'emplois féminins dans la zone de Carmaux; la création d'un nombre équivalent de nouveaux emplois masculins d'ici 1965, pour absorber les ressources en main-d'œuvre logée des zones rurales; enfin, la création de 700 emplois masculins entre 1962 et 1965, afin d'employer les excédents de population provenant des jeunes générations.

Les Houillères de l'Aveyron qui devront tenir compte de l'arrivée du gaz de Lacq pourraient théoriquement employer 2 950 mineurs en 1960 et 2 760 en 1965, soit une réduction de 15 % en 10 ans. En fait, certains croient devoir envisager d'ici 1961 le reclassement de 800 mineurs et des créations d'emplois pour 300 jeunes, en majorité fils de mineurs. A quoi il convient d'ajouter 700 cultivateurs en instance d'émigration ce qui conduit à un total de 1 800 hommes à employer et 800 femmes environ, dans la seule zone industrielle.

La gravité de cette situation explique le classement du bassin en zone critique. Mais, la zone industrielle de Decazeville n'a vu jusqu'ici se concrétiser que peu d'initiatives, alors que les environs manifestent une vitalité plus forte : à Rodez, à Villefranche de Rouergue, à Capdenac, à Figeac (situés entre 20 et 40 km de Decazeville), des industries nouvelles s'implantent et recrutent, sans aucune difficulté, leur personnel courant dans le milieu rural ou semi-rural.

Il semble donc qu'il faille reconsidérer le problème des industries nouvelles à Decazeville, faire abstraction de ses activités présentes, ne pas vouloir attirer d'indus-

tries lourdes, basées sur un charbon qui s'épuise, mais des industries légères pour qui Decazeville serait surtout une réserve de main-d'œuvre. Dans cette optique, il conviendrait d'aménager des terrains industriels pour industries légères, dans les quartiers semi-ruraux de la zone industrielle; étendre aux bourgs ruraux environnants les avantages de cette zone industrielle; accorder pour le reclassement des mineurs dans les industries en expansion de Rodez, Villefranche, Figeac, etc... les mêmes avantages que pour le reclassement sur place.

Les problèmes d'emploi que posent ces régions sont limités; ils ne peuvent d'aucune façon être comparés à ceux que les Anglais ont affrontés en créant les « depressed areas »; de plus, ils sont, en ce moment, non seulement prévisibles mais prévus et, ici, exactement mesurés grâce à une enquête précise sur les possibilités régionales d'emploi.

Or, la nécessité de prévoir à temps les difficultés du marché du travail est déjà apparue avec une particulière netteté dans plusieurs cas de réadaptation où des solutions immédiates devant intervenir, celles-ci n'ont pas rencontré tous les effets que l'on devait naturellement en attendre.

Les difficultés que l'on prévoit pour ces deux bassins du <u>Centre-Midi</u> devraient trouver heureusement des solutions dans la conjoncture actuelle très favorable, on éviterait ainsi le recours à des mesures improvisées toujours préjudiciables à la continuité de l'emploi que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a pour mission fondamentale de sauvegarder.

Paul FINET, Membre de la Haute Autorité

TABLE DES MATIÈRES

INTRO	DUCTION GÉNÉRALE	Pages
Les ba	ASSINS HOUILLERS D'AUVERGNE	13
I.	Évolution démographique	15
II.	Les houillères dans l'économie régionale	16
III.	La zone de Saint-Éloy	19
	A. Structure de la population active	19
	B. La structure professionnelle et les genres de vie	21
	C. Démographie régionale. Disponibilités en main-d'œuvre	22
	D. Prévisions d'emploi. Conditions d'un équilibre	24
IV.	La zone de Brassac - Issoire - Brioude	27
	A. Structure de la population active	27
	B. Structure socio-professionnelle et genres de vie	30
	C. Démographie régionale. Disponibilités en main-d'œuvre	32
	D. Prévisions d'emploi. Conditions d'un équilibre	32
v.	La zone de Messeix	34
VI.	La zone de Champagnac - Bort	37
	Conclusion	41
Les pe	TITES MINES DU CENTRE	43

				Pages
LES BASSINS HOUILLERS D'AQUITAINE	•	•	•	47
I. La zone des houillères du Tarn				47
A. Définition de la région. Évolution démographique				47
B. Structure de la population active				48
C. Niveaux et genres de vie				53
D. Démographie régionale. Disponibilités en main-d'œuvre				54
E. Prévisions d'emploi. Conditions d'un équilibre	•		•	55
II. La zone des houillères de l'Aveyron				57
A. Définition de la région. Évolution démographique				57
B. Structure de la population active				58
C. Niveaux et genres de vie		٠.		61
D. Démographie régionale. Disponibilités en main-d'œuvre				62
E. Prévisions d'emploi. Conditions d'un équilibre			•	63
Conclusion				68

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les charbonnages français dits « du Centre-Midi » comprennent sept bassins ayant chacun leur direction propre, au même titre que le Nord ou la Lorraine. Ce sont : d'une part la Provence (Bouches-du-Rhône) et le Dauphiné (Isère), d'autre part Blanzy (Saône-et-Loire), Saint-Étienne, les Cévennes (Gard et Hérault), enfin l'Auvergne (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal) et l'Aquitaine (Tarn, Aveyron), qui font l'objet de la présente étude.

Il est apparu, en effet, que ces deux derniers bassins posaient, à moyen terme et même à court terme, les problèmes les plus difficiles. Tout d'abord, ils ne bénéficient pas d'un environnement industriel puissant, comme Saint-Étienne ou Blanzy, et leurs débouchés régionaux sont assez restreints. D'autre part, le prix de revient ou la qualité de leurs charbons rendent souvent malaisées les ventes dans d'autres régions. L'Auvergne et l'Aquitaine représentent ainsi un secteur marginal de l'économie charbonnière française; les périodes de basse conjoncture, entre 1950 et 1955 par exemple, y sont durement ressenties.

En 1956, les deux bassins ont extrait 3 343 000 t, soit 6 % de la production française. Il ne semble pas que ce chiffre puisse être dépassé dans l'avenir. En effet, les Houillères d'Auvergne sont en partie menacées d'épuisement (de même que certaines petites mines privées des zones voisines), tandis que les charbons gras et flambants d'Aquitaine vont subir la dure concurrence du gaz naturel.

La nécessité d'élever les rendements sans accroître le volume de la production se traduira par des compressions d'effectifs qui doivent atteindre 15 % en Auvergne (sur un effectif de 4 650 mineurs) et 18 % en Aquitaine, compte tenu des industries annexes (sur un effectif total de 9 650 salariés). Ces compressions interviendront généralement avant 1962.

Or, dans l'état actuel des choses, les possibilités locales de reclassement sont faibles ou nulles; en outre, les zones agricoles voisines adressent de nombreuses demandes d'embauche aux mines qui, traditionnellement, offraient un débouché à une partie de leurs éléments jeunes.

Enfin, les groupes miniers menacés souffrent tous d'un sous-emploi féminin.

Ces diverses constatations permettent d'affirmer que la situation de l'emploi deviendrait rapidement critique dans les bassins houillers d'Auvergne et d'Aquitaine si des activités industrielles n'y étaient pas créées ou développées au cours des prochaines années.

LES BASSINS HOUILLERS D'AUVERGNE

Délimitation de la région

Les exploitations houillères d'Auvergne comportent quatre groupes d'importance inégale : Saint-Éloy-les-Mines, Brassac-les-Mines, Messeix et Champagnac. Ces quatre centres d'extraction sont assez éloignés les uns des autres : par la route, Messeix est à 80 km de Saint-Éloy, à 90 km de Brassac et à 50 km de Champagnac. On ne saurait donc parler du « bassin d'Auvergne » comme d'une région d'un seul tenant, d'autant que l'influence des charbonnages, qui emploient au total moins de 5 000 salariés, ne dépasse pas le cadre des économies locales.

Les facteurs géographiques sont d'ailleurs assez différents selon les zones.

Les mines de Saint-Éloy forment un îlot industriel dans le pays bocager de la Combrailles, à 500 m d'altitude. Elles sont desservies par une voie ferrée secondaire qui relie Montluçon à Clermont-Ferrand. Par la route, elles sont respectivement à 30 et 60 km de ces villes. On est donc très près de centres industriels importants et les communications sont faciles en toute saison.

Les mines de Brassac occupent également une situation géographique favorable, dans la vallée de l'Allier, entre les plaines d'Issoire et de Brioude, à 400-500 m d'altitude. A 50 km au sud de Clermont, elles sont bien desservies par une voie ferrée à bon profil.

Par contre, les deux bassins mineurs de *Messeix* et de Champagnac sont au cœur du Massif Central. Le premier, établi à 800 m d'altitude sur de hauts plateaux battus par les vents, évacue ses produits grâce à la transversale ferroviaire Clermont-Brive-Bordeaux, dont le profil est souvent celui d'une ligne de montagne; la desserte routière est malaisée en hiver, par suite des tempêtes de neige et du verglas.

A Champagnac, les conditions de sol et de climat sont nettement plus favorables : altitude de 430 m, environnement de riches pâturages; mais la voie ferrée, sinueuse et accidentée vers le sud, a été coupée vers le nord par la construction du grand barrage de Bort; le charbon ne peut ainsi atteindre les régions extérieures que par de longs détours. Les routes sont également peu favorables à des relations rapides, ce qui accentue l'impression d'isolement.

Dans l'ensemble, nous avons donc affaire à de petits bassins houillers en grande partie montagnards et presque exclusivement ruraux, ce qui leur imprime un caractère singulier en Europe. Sauf dans la zone de Brassac, où se sont implantées récemment de puissantes industries de transformation, le marché du travail se limite à la coexistence de la mine et d'une agriculture fondée sur la petite exploitation familiale. Ce milieu

agricole, malgré une densité humaine peu élevée et une vitalité démographique généralement assez faible, dégage constamment des « excédents » imputables à des causes psychologiques autant qu'économiques. Dès lors, toute opération éventuelle de reconversion devra tenir compte, non seulement de la population minière, mais encore d'une forte demande d'emplois provenant de l'environnement agricole, dans un rayon déterminé par les conditions prévisibles de la motorisation individuelle. Plus précisément, la généralisation du vélomoteur et du cyclomoteur permet aux ruraux d'aller chercher de l'embauche à 12, 15, voire 20 km de leur domicile, suivant le relief et le climat.

Les zones d'emploi envisagées ne se limiteront donc pas forcément aux communes de résidence des mineurs et des salariés industriels. Elles seront également définies par les nouvelles possibilités de déplacement des salariés, c'est-à-dire par les rayons cidessus, autour des principales localités de chaque bassin.

Dans ces conditions, les zones des bassins d'Auvergne seraient les suivantes :

1º Zone de Saint-Éloy-les-Mines

Canton de Montaigut : en entier,

Canton de Menat : Menat, Neuf-Église, Saint-Rémy, Servant, Teilhet,

Canton de Pionsat : La Cellette, Pionsat, Le Quartier,

Canton de Saint-Gervais : Gouttières, Sainte-Christine, Saint-Gervais.

Total: 21 communes.

2º Zone de Brassac - Issoire

Cantons d'Issoire, Jumeaux, Saint-Germain-Lembron : en entier,

Canton de Sauxillanges : Bansat, Brenat, Parentignat, Les Pradeaux, Saint-Jean-en-Val, Saint-Martin-des-Plains, Saint-Rémy, Sauxillanges, Usson, Varennes,

Canton d'Auzon : Auzon, Azérat, Frugères, Lempdes, Sainte-Florine, Vergongheon, Vézézoux.

Canton de Brioude : Beaumont, Bournoncle, Brioude, Cohade, Saint-Géron.

Total: 67 communes.

3º Zone de Messeix

Canton de Bourg-Lastic : Bourg-Lastic, Lastic, Messeix, Saint-Sulpice, Savennes, Canton de Tauves : Avèze, Singles.

Total: 7 communes.

4º Zone de Champagnac - Bort

Canton de Saignes: Bassignac, Champagnac, Madic, Saignes, Saint-Pierre, Ydes, Commune de Champs-sur-Tarentaine, Commune de Bort-les-Orgues.

Total: 8 communes.

Les caractéristiques territoriales et démographiques se présentent comme suit :

	Surface (km²)	Population 1954	Hab./km³
Zone de Saint-Éloy	415,5	22 741	55
dont : 3 communes minières	49,2	10 709	218
18 communes rurales	366,3	12 032	33
Zone de Brassac-Issoire	647,7	54 080	83,5
dont : Brioude	13,4	5 687	424
Issoire	19.6	8 541	436
5 communes minières	41.1	10 898	265
60 communes rurales	573,6	28 954	50
Zone de Messeix	174,7	6 359	36
dont : Messeix	39,3	3 366	81
6 communes rurales	135,4	2 993	22
Zone de Champagnac	145,1	12 998	90
dont : Bort-les-Orgues	15,1	5 425	359
Champagnac, Ydes	45,8	4 594	100
5 communes rurales	85,2	2 969	35

I. Évolution démographique

Dès le premier examen apparaît un contraste entre les communes minières ou industrielles et celles où l'économie agricole est demeurée prépondérante, voire exclusive. Mais l'immigration plus ou moins prononcée dont bénéficiaient les premières n'a pas toujours suffi à compenser les pertes entraînées dans l'arrière-pays par l'exode, comme le montre le tableau ci-dessous :

	1896	1936	1954
Zone de Saint-Éloy	-		
Communes de Montaigut, St-Éloy, Youx	7 190	10 231	10 709
Reste du canton de Montaigut (7 comm.)	5 995	4 223	3 743
Canton de Menat (5 comm.)	5 209	3 706	3 331
Canton de Pionsat (3 comm.)	3 570	$2\;592$	2 196
Canton de St-Gervais (3 comm.)	3 850	3 151	2 762
Total	25 814	23 903	22 741

	1896	1936	1954
Zone de Brassac - Issoire			
Ville d'Issoire	6 011	6 421	8 541
Auzat, Brassac	4 246	5 577	5 942
Ste-Florine, Frugères, Vergongheon	5 078	4 709	4 956
Ville de Brioude	4 963	5 039	5 687
Canton d'Issoire (comm. rurales)	8 844	5 239	5 358
Canton de Sauxillanges (10 comm.)	6 238	3 955	3 660
Canton de Saint-Germain-Lembron	10 210	$6\ 527$	6 207
Canton de Jumeaux	9 591	8 692	8 727
Canton d'Auzon (4 comm. rurales)	4 305	3 059	3 091
Canton de Brioude (4 comm. rurales)	2 262	1 976	1 911
Total	61 748	51 196	54 080
Zone de Messeix			
Messeix	2 104	2 922	3 366
Six communes rurales	4 930	3 515	2 993
Total	7 034	6 437	6 359
Zone de Champagnac			
Champagnac, Ydes	2 104	2 922	3 366
Bort-les-Orgues	3 878	4 031	5 425
Cinq communes rurales	3 912	3 030	2 969
Total	11 446	11 700	12 988

Ces chiffres appellent les commentaires suivants :

- a) depuis le début du siècle, on constate les déclins démographiques les plus accusés (plus d'un tiers) dans des cantons agricoles relativement riches, mais à faible natalité (basse Combrailles, Limagne d'Issoire);
- b) depuis 1936, on enregistre une forte expansion à Issoire (nouvelles implantations industrielles) et un net redressement dans la zone rurale environnante, où des villages se sont repeuplés en devenant « communes résidentielles » (motorisation individuelle, ramassage par cars);
- c) le brusque accroissement de Bort en 1954 est dû, pour une grande part, aux chantiers hydroélectriques (travaux terminés en 1956).

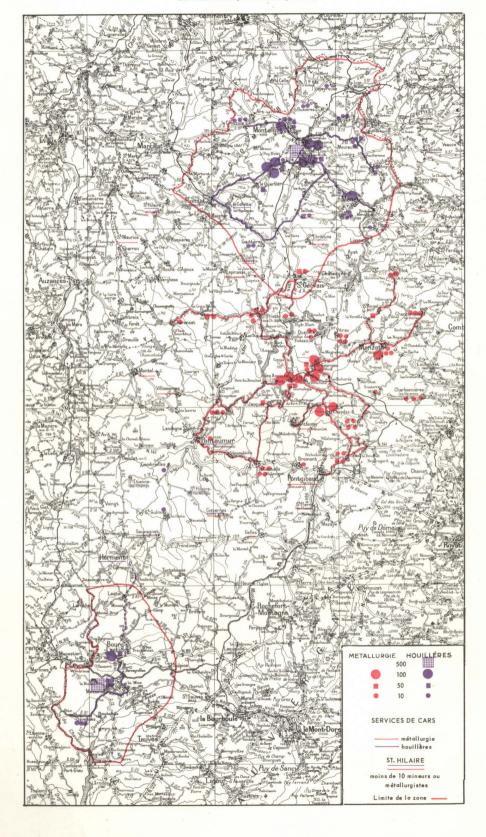
II. Les houillères dans l'économie régionale

Les houillères du Bassin d'Auvergne ont augmenté leur production depuis la nationalisation, qui a permis de moderniser l'équipement, en particulier à Saint-Éloy, qui s'y prêtait bien. Il a été extrait :

```
960 000 t en 1938
817 500 t en 1946
168 000 t en 1956
```

(soit 2 % de la production charbonnière française).

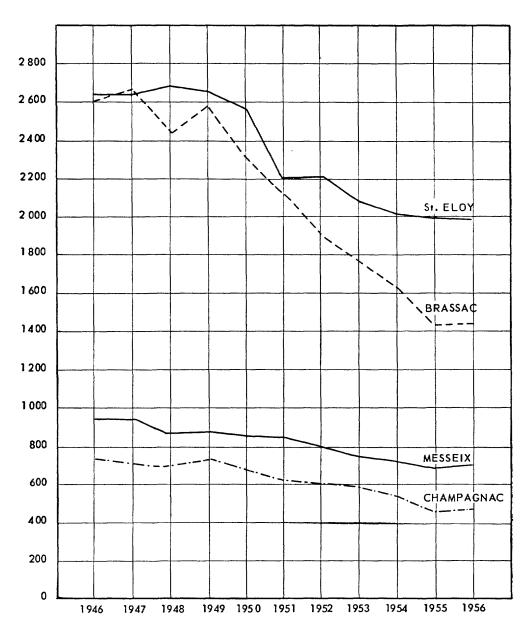
ZONE DE ST.ELOY, LES ANCIZES, MESSEIX



GRAPHIQUE I

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES EXPLOITATIONS MINIÈRES

1946 — 1956



Ce dernier chiffre est ainsi réparti entre les quatre groupes :

```
- Saint-Éloy 672 500 t = 56 %

- Brassac 252 600 t = 22 %

- Messeix 146 000 t = 13 %

- Champagnac 96 500 t = 9 %
```

Cependant, les rendements se sont accrus beaucoup plus vite que la production, de sorte que les effectifs ont nettement diminué par rapport à 1938, avec cependant une stabilisation depuis 1955 :

	1938	1946	1952	1955	décembre 1956
Saint-Éloy	1 910	2 640	2 210	2 000	2 015
Brassac	2 480	2 600	1 910	1 430	1 452
Messeix	770	940	800	690	733
Champagnac	660	740	610	460	434
Total	5 820	6 920	5 530	4 580	4 634

Ces chiffres comprennent le personnel des centrales thermiques, soit 82 au Pontde-Menat (zone de Saint-Éloy) et 50 à La Taupe (zone de Brassac).

La comparaison entre les tonnages extraits et les effectifs employés font ressortir de notables différences de rendements entre les quatre zones. Déduction faite du personnel des centrales, le tonnage annuel par mineur (fond et jour) s'élève en effet à 259 pour l'ensemble, mais à 338 pour Saint-Éloy, contre 222 à Champagnac, 200 à Messeix et 174 seulement à Brassac, où la qualité du combustible est heureusement supérieure (anthracite).

De même, si les réserves (certaines, probables et possibles) sont estimées à 31 millions de tonnes (1956) soit un peu plus de vingt-cinq ans au rythme actuel, la situation est très variable d'une zone à l'autre. Avec les sièges existants, Brassac peut vivre au moins trente ans et Messeix plus de vingt-cinq ans, mais Saint-Éloy une quinzaine d'années seulement et Champagnac encore moins. D'après certaines estimations, les sondages actuellement poursuivis dans la zone sud de Saint-Éloy pourraient atteindre 39 millions de tonnes de réserves (toutes de la catégorie « flambants »), mais aucun fonçage de nouveau siège n'est encore envisagé.

En toute hypothèse, la faiblesse des réserves charbonnières de l'Auvergne risque de poser, à long terme et parfois à moyen terme (Champagnac, Saint-Éloy) de graves problèmes d'emploi qui, pour être strictement localisés, sont d'autant plus aigus que l'environnement industriel est plus réduit.

Ce dernier facteur, ajouté aux précédents, impose maintenant une étude particulière de chaque zone d'emploi.

III. La zone de Saint-Éloy

A. — Structure de la population active

La carte I indique en violet la répartition des mineurs par commune d'habitation : on est frappé par la concentration de cette main-d'œuvre dans un petit nombre de communes voisines des puits d'extraction : à Saint-Éloy, Youx, Montaigut et à Menat, où est installée la centrale. La zone d'emploi se définit par un cercle dont le rayon est inférieur à 12 km; encore faut-il faire des distinctions à l'intérieur de ce cercle :

a) les mineurs représentent avec leurs familles plus du tiers de la population locale dans 5 communes qui sont à moins de 4 km par la route des centres d'extraction ou de la centrale :

Saint-Éloy	47 % de la population totale
Youx	68 %
Montaigut	38 %
Menat	39 %
Teilhet	38 %

b) un autre groupe de communes compte environ 10 à 30 % de mineurs avec leurs familles et se trouve dans un rayon de 12 km:

Le Quartier	30~%
Neuf-Église	29 %
Moureuille	26 %
Durmignat	27~%
Buxières	19 %
La Crouzille	18 %
Gouttières	12~%
Saint-Rémy	10 %
Servant	10 %

Par contre, quelques mineurs seulement résident hors des 21 communes retenues pour la définition de la zone d'emploi. Depuis 1948, la mine et les syndicats ont organisé des services de cars ouvriers qui rayonnent jusqu'à La Crouzille, Servant, Pont-de-Menat et Pionsat. Ces services ont permis le recrutement d'environ 200 mineurs dans les villages agricoles périphériques. Néanmoins, les trois communes de Saint-Éloy, Youx et Montaigut abritent encore 1 500 mineurs sur un effectif total de 2 000.

Il n'existe pratiquement pas d'autre industrie que la mine dans les communes voisines des sièges d'extraction.

En revanche, des *migrations journalières* tendent à se développer entre les communes périphériques et des centres industriels extérieurs à la zone.

Montluçon, à 30 km, a d'abord attiré une forte émigration définitive en provenance du bassin de Saint-Éloy et des environs. Aujourd'hui, quelques dizaines de jeunes travailleurs se rendent chaque jour du nord-ouest de la zone vers les grandes usines du centre bourbonnais (Ars-les-Favets n'est qu'à 20 km de Montluçon).

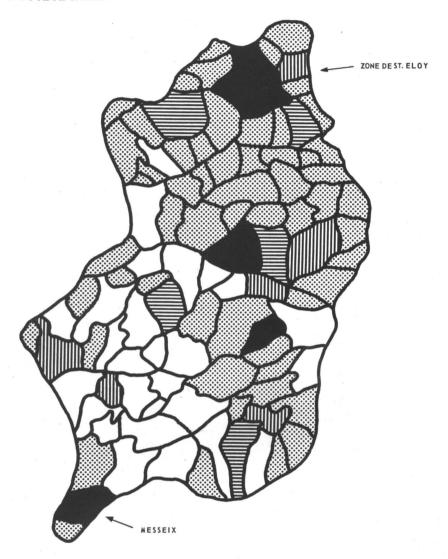
Plus éloignée (40 km par la route, 30 km par le train), l'importante usine électrométallurgique des Ancizes (Société Aubert-Duval, aciers spéciaux) tend cependant à exercer une attraction notable sur la partie sud de la zone. Fondée en 1917 sur le plateau, à proximité immédiate des barrages de la Sioule, dans un site mieux desservi par la voie ferrée que par la route, elle a connu depuis quarante ans une progression continue. Ses effectifs atteignaient 620 salariés en 1936, 1 300 en 1948, 1 780 en 1952 et, finalement, 2 200 au début de 1957. La majeure partie de ce personnel est recrutée dans un rayon qui peut atteindre 30 km, grâce à huit services de cars. A la lisière sud de la zone de Saint-Éloy, le bourg-marché de Saint-Gervais d'Auvergne (1 854 habitants) abrite ainsi une soixantaine d'ouvriers travaillant aux Ancizes. Une vingtaine d'autres viennent de Pionsat, Sainte-Christine et Teilhet.

L'exemple des Ancizes montre par ailleurs les possibilités considérables de recrutement qui s'offrent à l'industrie dans une région purement agricole à faible niveau de vie. En effet, entre 1936 et 1954 (dates des recensements), l'usine a pu accroître ses effectifs de 1 330 unités sans autre résultat que la stabilisation démographique de sa zone d'embauche, la population des 12 communes les plus intéressées passant de 9 196 à 9 160 habitants (avec une concentration vers les Ancizes et Saint-Georges). Ceci revient à dire que le nombre des agriculteurs « purs » (beaucoup d'ouvriers conservant une petite exploitation) a dû diminuer, dans cette zone, de 40 à 50 % en moins de vingt ans.

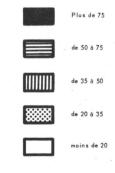
Ce « pompage » intensif de la main-d'œuvre agricole ne s'est pas produit autour des mines de Saint-Éloy, au moins dans la période récente, car les effectifs des houillères n'ont pas sensiblement varié depuis l'avant-guerre (si l'on excepte la « pointe » de 1946-1948). Aussi, à en croire le sondage au 1/20 du recensement de 1954, l'agriculture occuperait-elle encore 51 % de la population active dans les communes rurales du canton de Montaigut, 63 % dans le canton de Menat, 69 % dans celui de Saint-Gervais et 75 % dans celui de Pionsat. Dans les 14 communes où la mine fait vivre plus de 10 % de la population, l'effectif agricole atteint 2 551 hommes actifs, contre 1 920 salariés des houillères. L'activité agricole demeure donc prépondérante jusqu'au voisinage immédiat des centres d'extraction.

Il s'agit ici d'exploitations familiales ne dépassant guère 30 ha. La basse Combrailles (Pionsat, Montaigut), d'altitude plus faible, est le pays des grandes parcelles closes de haies, où paissent les bœufs blancs. La moyenne Combrailles, au-dessus de 600 m d'altitude est de tradition polyculturale, mais évolue rapidement vers l'élevage. Le climat est assez humide (900 mm de pluie) et froid (90 jours de gelée à Menat à 440 m d'altitude), les sols souvent acides. L'affaiblissement de la pression démographique a favorisé, depuis quelques années, un reboisement désordonné; cependant, la forêt semble occuper moins de 20 % du territoire.

COMBRAILLE



Densité de population en 1954



En général, cette agriculture de la Combrailles est assez extensive; les consommations d'engrais et les rendements fourragers demeurent faibles; la vulgarisation des progrès techniques ne semble pas avoir été entreprise. Le revenu brut n'excède pas 40 000 fr. par hectare, soit environ 400 000 fr. par travailleur homme, ce qui représente un gain effectif de 300 000 fr. au maximum.

B. — La structure professionnelle et les genres de vie

Cependant, on aurait une vue inexacte de la structure professionnelle si l'on concluait que, pour environ 6 800 hommes actifs que comptent les 21 communes, l'agriculture en retient environ 3 000, la mine 2 000, quelques activités industrielles 300 et le secteur tertiaire environ 1 400. En réalité, de nombreux « mineurs paysans » continuent d'exercer une activité agricole, tandis que d'autres consacrent une partie de leur temps à l'artisanat ou au commerce.

Une récente et remarquable étude de M. Louis Pilandon (¹) permet d'apprécier très exactement cette complexité sociale. Les « mineurs purs » représentent théoriquement 45 % du total; mais beaucoup de fils de cultivateurs ont conservé des propriétés qu'ils louent, d'autres possèdent un ou deux hectares qu'ils font labourer par des paysans en échange de « coups de main »; d'autres encore exploitent des bois; certains enfin ajoutent à leur salaire des heures supplémentaires chez des artisans. Ces revenus annexes représentant, suivant les cas, de 100 000 à 300 000 fr. par an, viennent s'ajouter au salaire versé par la mine (de 300 000 à 600 000 fr.) et, éventuellement, aux allocations familiales.

Les mineurs-paysans, possédant des instruments aratoires et exploitant eux-mêmes un petit bien de 4 à 6 ha en dehors de leurs heures de travail, forment une deuxième catégorie, estimée à 25 % de l'effectif des houillères; mais, au début de ce siècle, « ce genre de vie représentait la quasi-totalité de la main-d'œuvre ». Il est en recul très net, car il impose au mineur et à sa femme un travail excessif pour un gain supplémentaire de 150 000 à 200 000 fr. par an. « Si je travaille comme cela, déclare un mineur-paysan, c'est pour que mes enfants ne connaissent pas cette vie » (de fait, ses enfants sont au centre d'apprentissage, au cours complémentaire et à l'école normale d'institutrices).

Beaucoup plus favorable est le sort des mineurs (environ 15 %) qui vivent dans une famille paysanne — soit que leur père, retraité de la mine, fasse valoir une petite exploitation — soit que les parents et un frère cultivent une propriété de 20 à 30 ha. Le mineur, nourri à la ferme, apporte alors des ressources qui permettent de financer l'équipement agricole.

Enfin, 5 % des mineurs sont eux-mêmes artisans ou commerçants et 10 % vivent dans des familles d'artisans.

⁽¹⁾ Genre de vie et niveau de vie des mineurs du bassin de Saint-Éloy. Revue d'Auvergne, 1957, nº 1-2.

Ainsi, la prépondérance des genres de vie « mixtes » caractérise le bassin de Saint-Éloy : sur 2 000 salariés de la mine, 800 environ vivent dans des fermes et 504 seulement dans les cités ouvrières (qui abritent également 235 retraités, lesquels refusent les logements vides qui leur sont offerts à quelques dizaines de kilomètres). Le milieu social n'est donc absolument pas comparable à celui des grands bassins houillers. Il s'apparente plutôt à celui des vallées industrielles des Alpes, où l'on retrouve la même imbrication de l'agriculture et de l'industrie.

C. — Démographie régionale. Disponibilités en main-d'œuvre

Les chiffres cités plus haut montrent, d'une part la faible densité humaine de la zone en dehors de Montaigut et des deux communes minières, d'autre part le dépeuplement considérable des communes rurales (y compris les bourgs-marchés de Saint-Gervais et de Pionsat).

Depuis 1936, les diminutions de plus de 20 % affectent les communes qui ont subi l'attraction des usines de Clermont ou de Riom, mais qui étaient trop éloignées pour un va-et-vient quotidien, ou bien les communes qui étaient le plus fortement peuplées (région de Pionsat et bordure est) et vivaient difficilement. C'est la moyenne Combrailles qui est aujourd'hui la plus dépeuplée. L'Est a émigré vers Clermont, l'Ouest vers Paris (25 % des émigrants du canton de Pionsat sont allés à Paris, 20 % de ceux de Menat, 17 % de ceux de Saint-Gervais) mais aussi vers Clermont (31 % des émigrants du canton de Pionsat) ou Riom.

Le taux de natalité n'a jamais été élevé et il s'est naturellement réduit depuis 40 ans. L'étude sur les quatre dernières années, 1952-1956, donne les résultats suivants :

a) les communes purement agricoles d'où beaucoup de jeunes ont émigré ont un taux de natalité très faible, généralement inférieur à 15 %0 :

canton	de	Saint-Gervais	12,9
canton	de	Pionsat	15,5;

b) le taux de natalité est plus élevé, sans dépasser la moyenne de la France, dans les communes industrielles :

```
Les Ancizes et Saint-Georges 17
Saint-Éloy et Youx 18,3.
```

Par contre, la mortalité est très forte (18 à 20 ‰) dans la population vieillie des campagnes.

Les pyramides d'âge sont en forme d'urne et révèlent la faible proportion de jeunes dans les communes uniquement rurales (Saint-Pardoux, La Crouzille). Dans les communes de mineurs et surtout de mineurs étrangers, les bases sont plus solides : Saint-Éloy (664 étrangers sur 7 056 habitants), Youx (370 sur 1 945). En appliquant à la

population masculine actuelle des diverses communes le taux de survie calculé d'après les données de la revue « Population » (¹) (compte tenu de la surmortalité masculine) et en excluant l'émigration, qui peut varier selon la conjoncture économique, on obtient les résultats suivants :

a) communes rurales (hommes de 20 à 70 ans, car les paysans travaillent plus longtemps que les ouvriers) :

	1954	1964	1974
Gouttières	193	174	159 hommes
La Crouzille	165	144	100
Saint-Pardoux	146	133	118
b) communes minières :			
Youx	375	348	374
Montaigut	394	404	402
Saint-Éloy	1 430	1 257	1 270

Donc, dans les communes rurales, et sans tenir compte de l'émigration, la diminution est constante. Dans les communes qui comptent de nombreux mineurs, la population masculine atteindra de nouveau le chiffre actuel dans vingt ans, là où la population étrangère est nombreuse (Youx, Montaigut). Saint-Éloy représente un type particulier à cause de sa nombreuse population commerçante. Pour les 14 communes de la région minière, l'évolution de la population active masculine serait la suivante (hommes de 20 à 60 ans) :

1954	1964	1974	
4 440	4 084	4 044	

Ces résultats montrent que la population du bassin minier est en diminution assez rapide entre 1954 et 1965 et se maintiendra par la suite. Mais il ne faut pas oublier que depuis fort longtemps la mine vit sur ses ressources en main-d'œuvre et n'embauche que fort peu. Les jeunes qui ne peuvent espérer trouver un emploi sur place quittent la région et accentuent par là même le vieillissement de la population.

Malgré ce déclin démographique, il reste une main-d'œuvre disponible pour l'industrie : les houillères ne peuvent embaucher une bonne centaine de jeunes prêts à entrer à la mine chaque année, et tout poste libre trouve immédiatement preneur. D'où viennent ces jeunes?

Les fils de mineurs sont loin de reprendre tous le métier paternel : 50 % seulement sont mineurs à leur tour. Ce sont, pour la plupart, des fils de mineurs purs et souvent

⁽¹⁾ Population, janv.-mars 1957, nº 1, p. 17 et suivantes.

d'étrangers : un seul salaire et une nombreuse famille ne permettent pas le plus souvent de donner un autre métier aux enfants. Par contre, les mineurs-paysans qui disposent d'un supplément de revenu venant de la terre tiennent à faire instruire leurs enfants ou à leur payer un apprentissage : les jeunes vont ensuite chez Dunlop à Montluçon, chez Michelin à Clermont-Ferrand, ou dans les fonctions publiques.

C'est l'agriculture qui reste la principale source de recrutement pour la mine, à l'heure actuelle : les fils de paysans préfèrent au travail de la terre la journée de huit heures, les avantages de la sécurité sociale, les allocations familiales plus élevées, les congés payés. L'agriculteur est également sensible à la différence des salaires horaires : le mineur gagne en moyenne 200 à 250 fr. de l'heure et le cultivateur 130 à 140 fr. De plus, les filles d'agriculteurs préfèrent épouser un mineur plutôt qu'un riche paysan parce que la femme de mineur a la vie moins dure.

Comme l'agriculture retient de moins en moins de jeunes et que le développement de l'élevage et du boisement diminue les besoins en main-d'œuvre de la terre, il est certain que l'agriculture libérera encore des hommes dans les années à venir. Les techniques agricoles modernes, surtout si elles s'accompagnent d'un remembrement, permettraient de « tenir » la terre avec un effectif réduit de 40 à 50 % — à condition, bien entendu, que le système de culture ne soit pas intensifié. Or, si on suppose arrêtée l'émigration des agriculteurs, la population active agricole, telle que la donne le calcul à partir des chiffres de classe d'âge et des taux de survie, ne diminue que lentement. Les 2 551 hommes actifs (20-70 ans) des 14 communes les plus proches de la mine seront remplacés dans cinq ans par 2 375 unités. On s'explique ainsi que, chaque année, une partie des cultivateurs jeunes viennent demander du travail à la mine et que, ne pouvant obtenir satisfaction, 40 ou 50 d'entre eux (2 % de la population agricole active) émigrent vers d'autres régions.

Le problème de la main-d'œuvre féminine est également très aigu à Saint-Éloy: 1 % seulement des femmes de mineurs ont actuellement un travail (15 % à Brassac). C'est une des caractéristiques de toute la Combrailles qu'aucune industrie n'utilise la main-d'œuvre féminine, contrairement à ce qui se produit dans la plupart des autres bassins houillers.

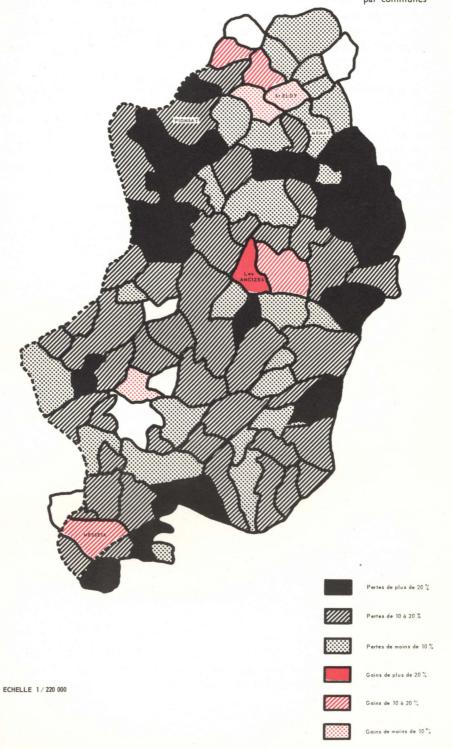
Cette situation favorise l'émigration, car les seuls métiers féminins possibles sont l'artisanat et le commerce (qui occupent $3\,\%$ des femmes) ou le travail de la terre. Or les femmes ou filles de mineurs ne recherchent qu'un travail industriel. On peut estimer à cet égard que, sur les $3\,800$ femmes de 20 à 60 ans recensées dans les 14 communes ci-dessus, 600 au moins constituent une main-d'œuvre industrielle potentielle. La même proportion (environ $5\,\%$ de la population totale) peut être avancée en ce qui concerne les bourgs-marchés de Saint-Gervais et de Pionsat.

D. — Prévisions d'emploi. Conditions d'un équilibre

On peut ainsi estimer que, d'ici 1965, environ 1 200 hommes d'origine agricole (40 % de l'effectif agricole actuel) et environ 800 femmes (la plupart de familles de

COMBRAILLE

Gains et pertes de population entre 1936 et 1954 par communes



mineurs) seront disponibles pour l'industrie dans l'ensemble de la zone (21 communes). Malgré l'absence de tout chômage déclaré, la majeure partie de cette main-d'œuvre masculine et la quasi-totalité de cette main-d'œuvre féminine pourraient être embauchées dès maintenant.

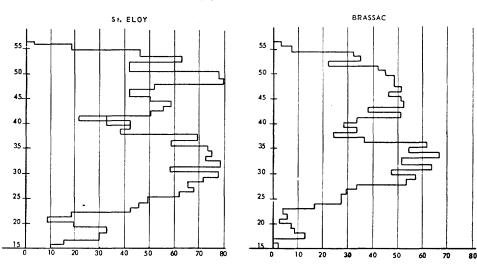
Or, dans le cadre des prévisions actuelles, les effectifs des houillères ne sont pas susceptibles d'accroissement; la faiblesse des réserves, la qualité du charbon produit (flambant gras non cokéfiable, à 32 % de matières volatiles) interdisent toute expansion importante de la production. En outre, deux facteurs limitatifs vont intervenir : d'une part l'arrivée du gaz de Lacq, dont la concurrence ne portera cependant, semble-t-il, que sur une faible partie de la clientèle; d'autre part, la mise en exploitation du bassin de l'Aumance (à 30 km au nord de Saint-Éloy) qui alimentera peut-être une centrale thermique implantée au bord de l'Allier et empêchera ainsi le doublement de la centrale du Pont-de-Menat.

Cependant, les rendements-fond de Saint-Éloy ont atteint maintenant un niveau élevé (2 064 kg par homme-jour dans les derniers mois de 1956) et ne semblent plus guère susceptibles d'augmentation, ce qui permettra une stabilisation des effectifs aux environs du niveau actuel. Mais la pyramide des âges montre qu'en 1957-1964 quelque 640 mineurs âgés devront être remplacés par des éléments jeunes. Ces éléments seront fournis par la génération âgée de 8 à 15 ans en 1954 (naissances de 1939 à 1946), laquelle est sensiblement moins nombreuse que la génération de 48 à 55 ans, aussi bien dans les communes minières (Saint-Éloy: 320 contre 360) que dans les communes à prépondérance agricole.

GRAPHIQUE II

PYRAMIDE DES AGES DES MINEURS

Décembre 1956



En outre, on a noté qu'une forte proportion de fils de mineurs se dirigent vers d'autres professions. Ces faits autorisent à conclure qu'une stabilisation, voire une légère diminution des effectifs miniers se traduira néanmoins, d'ici 1965, par le recrutement de 300 à 400 salariés dans le monde agricole environnant.

D'autre part, la Société Aubert et Duval prévoit que l'effectif de l'usine des Ancizes pourra être porté de 2 200 (mars 1957) à 2 500 d'ici 1965. Une légère amélioration du réseau routier (liaison entre les deux tronçons de la route IC 90, de part et d'autre du barrage de Queille) mettrait Saint-Gervais à 16 km de l'usine — au lieu de 25 actuellement — et rendrait possible une intensification de l'embauche dans la frange sud de notre zone (Saint-Gervais, Gouttières, Sainte-Christine). Cependant, on ne peut guère espérer que, dans ces trois communes, plus de 100 emplois soient créés par l'expansion des Ancizes.

Vers le nord, le développement du centre de *Commentry* pourrait également avoir une incidence favorable. Son classement en « zone critique » (prime spéciale d'équipement) a récemment attiré vers cette ville une entreprise parisienne d'une centaine de salariés; d'autres projets plus importants seraient actuellement à l'étude, en liaison avec l'industrie automobile parisienne. S'ils se réalisent, les usines de Commentry, limitées dans leurs possibilités d'embauche vers l'ouest (concurrence de Montluçon) et vers le nord (concurrence du bassin de l'Aumance après 1960) recruteraient sans aucun doute jusqu'à Montaigut et Lapeyrouse (15 km), sinon plus loin. Il semble qu'elles pourraient attirer 200 ou 250 travailleurs du nord-ouest de la zone sans gêner gravement les houillères.

Ainsi, la moitié du sous-emploi agricole ou même un peu plus, pourrait être résorbée par le renouvellement des effectifs miniers et par des développements industriels aux abords de la zone. Il faudrait donc offrir encore de 500 à 600 emplois aux jeunes cultivateurs et en créer 200 ou 250 autres pour retenir les fils de mineurs pourvus d'une formation professionnelle et désireux d'une promotion sociale, qui constitueraient un élément précieux de revitalisation économique dans cette zone vieillie et sclérosée.

Un tel objectif pourrait être atteint par trois actions d'importance inégale :

Io Un effort de vulgarisation technique auprès du monde agricole (foyer de progrès, conseillers cantonaux, centres d'études, etc.) pourrait, en améliorant les rendements et les revenus, freiner dans une certaine mesure la tendance à l'émigration : si, par exemple, après cinq ans d'un tel effort, la moitié des cultivateurs obtenaient de leur travail un gain comparable à celui des mineurs ou des ouvriers, on peut penser que les demandes d'embauche extra-agricole seraient réduites de 150 à 200 pendant les dernières années de la période considérée (1962-64).

2º Il reste, en toute hypothèse, que la création d'environ 600 emplois masculins (cf. ci-dessus : 500 à 600, plus 200 à 250, moins 150 à 200) est nécessaire pour rétablir un équilibre régional et qu'elle ne peut être assurée que par le développement d'entre-prises industrielles dans la zone même. En outre, la création de 800 emplois industriels féminins consoliderait cet équilibre en apportant un deuxième salaire dans de nombreuses familles de mineurs, de petits cultivateurs et d'employés du commerce ou de l'artisanat.

Pour obtenir ce résultat, les collectivités locales peuvent exercer une action d'appel auprès des industries légères, dont la localisation est indifférente, en leur offrant des avantages fonciers et fiscaux, politique maintenant pratiquée de façon courante dans de nombreuses régions de France. La répartition optima des implantations nouvelles serait sans doute la suivante :

- zone minière (Saint-Éloy, Youx, Montaigut): 600 emplois féminins et 400 masculins;
- Pionsat et Saint-Gervais (bourgs chefs-lieux de canton, nœuds routiers bien placés pour drainer la main-d'œuvre rurale) : 200 emplois chacun (moitié masculins, moitié féminins).

3º Enfin, le vieillissement critique de cette zone, qui risque d'y freiner l'initiative économique, incite à rechercher une certaine immigration d'éléments jeunes, capables de lui imprimer un rythme de vie plus actif. Naguère, l'embauchage de mineurs étrangers avait apporté un peu de ce sang nouveau. L'implantation de cadres et d'un noyau d'ouvriers qualifiés par des industries nouvelles agirait dans le même sens. Mais une partie de la région, la moyenne Combrailles (c'est-à-dire Saint-Gervais, Châteauneuf-les-Bains, les gorges et les lacs de la Sioule) pourrait aussi trouver un moyen d'expansion et d'attraction dans la mise en valeur de son important potentiel touristique. L'équipement d'installations adaptées à une large clientèle (petits hôtels modernisés, villages de bungalows, plages de rivière, sports nautiques) serait susceptible de provoquer un notable enrichissement de cette zone et d'y justifier un nombre appréciable d'emplois (notamment féminins), ainsi qu'on l'a maintes fois constaté dans d'autres régions, parfois moins bien douées.

Il apparaît, en conclusion, que l'équilibre économique et démographique de la zone d'emploi de Saint-Éloy est conditionné, d'une part par la modernisation et l'intensification d'une économie agricole faiblement productive, d'autre part et surtout par une meilleure diversification des activités, en premier lieu par la création, dans les prochaines années, de 800 emplois féminins et d'environ 600 emplois industriels masculins (ce nombre pouvant être porté à 800 ou 1 000 si l'expansion de Commentry ne se réalise pas et si aucune action n'est entreprise dans l'agriculture).

IV. La zone de Brassac - Issoire - Brioude

A. — Structure de la population active

Cette zone a dû être délimitée de façon assez large, en raison des interférences entre les aires de recrutement des houillères et des industries de transformation. Sur les 67 communes retenues, une vingtaine seulement fournissaient des mineurs lorsque les puits de la Haute-Loire étaient encore en exploitation et que l'effectif atteignait 2 900 hommes. Aujourd'hui, ce chiffre a été réduit de moitié et les communes où résident au moins dix mineurs ne sont plus qu'au nombre de quinze.

En effet, les mines de Brassac-Sainte-Florine ont subi, depuis la nationalisation, une forte concentration de leurs moyens d'extraction. Les sièges de La Taupe et du Gros-Ménil, tous deux en Haute-Loire, avaient employé plus de 1 200 salariés, mais ne produisaient que du charbon sale et très cendreux; ils ont été fermés en 1952, tandis que l'effort était reporté sur le charbon anthraciteux de Brassac, dont l'exploitation a été améliorée par le creusement du puits Bayard, à 1,5 km du siège déjà existant de La Combelle. Mais l'effectif même de Brassac a été ramené, en quinze ans, de 1 672 hommes à 1 452.

Le développement des industries de transformation a encore contribué à réduire le rôle relatif de la mine dans l'économie locale. Elle n'emploie en effet que 7 % de la population totale des quinze communes de résidence visées ci-dessus, alors que cette proportion atteint 12 % dans le bassin de Saint-Éloy. Tandis que 5 communes du bassin de Saint-Éloy groupant 12 300 habitants sont nettement « minières » (plus d'un tiers de mineurs dans la population totale, avec les familles) seules 3 communes (Auzat, Charbonnier, Frugères) groupant 4 600 habitants présentent ici ce caractère. Entre 1942 et 1956, Juneaux est passé de 125 à 59 mineurs, Charbonnier de 204 à 92, Auzat de 950 à 410. Dans le département du Puy-de-Dôme, 8 communes ne fournissent plus de mineurs; dans la Haute-Loire, la réduction a été d'autant plus sensible que l'éloignement de la mine subsistante de La Combelle était plus grand (Auzon passe de 170 à 80 mineurs, Vézézoux de 110 à 20). Ces réductions expliquent que les industries nouvelles installées à Brassac et à Issoire aient trouvé facilement de la main-d'œuvre à leurs débuts.

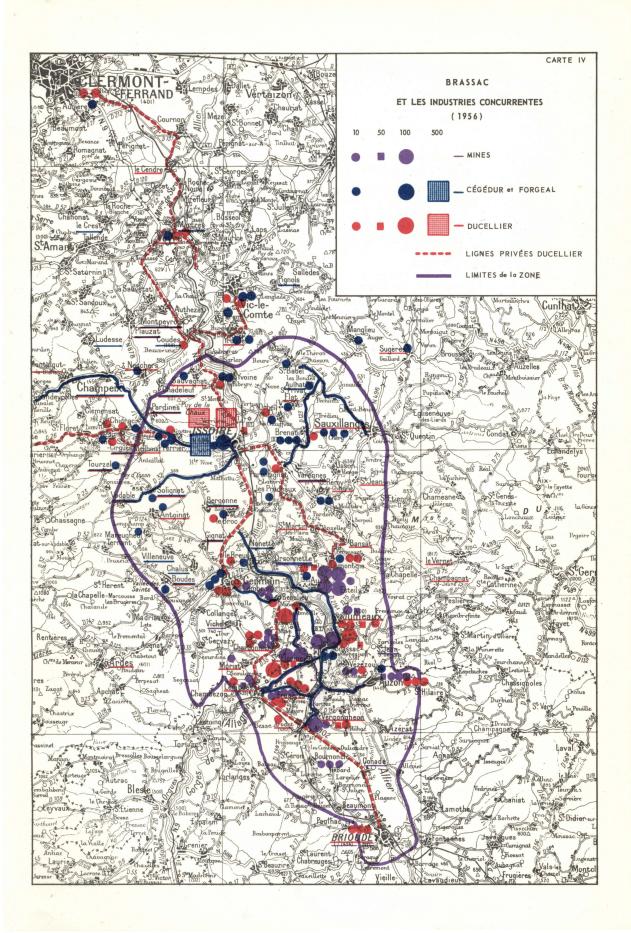
Ces implantations, nées d'un effort gouvernemental de décentralisation « stratégique », ont été réalisées en 1937-39. Il s'agit, d'une part des trois usines de la Société Ducellier (Brassac, Frugères, Issoire), d'autre part de l'usine S. C. A. L. (Société Centrale de l'Aluminium, aujourd'hui Cégédur) à Issoire.

L'usine Ducellier de Brassac occupe 779 personnes (275 hommes, 504 femmes) et celle de Mégecoste (commune de Frugères) 248 personnes (162 hommes, 86 femmes). Ces deux établissements, qui ont la même direction, ne concurrencent que partiellement les mines, car ils occupent 58 % de main-d'œuvre féminine, notamment beaucoup de femmes de mineurs. L'usine de Brassac fabrique des appareillages électriques pour l'automobile, qui exigent des montages délicats. A Mégecoste, la fabrication des pièces à partir de feuilles de métal représente au contraire un travail plus pénible et plus salissant.

L'usine d'Issoire, également affectée à la fabrication des démarreurs et autres équipements électriques automobiles, comptait 1 147 salariés en 1950 et 1 560 au début de 1957 (979 hommes, 581 femmes). Le groupe Ducellier emploie donc, à lui seul, autant de main-d'œuvre masculine que les houillères (1 416 contre 1 452).

Quant aux usines Cégédur et Forgeal, qui forment un même ensemble à la sortie nord d'Issoire, elles représentent une puissante et très moderne unité de laminage, forgeage et estampage des alliages légers. Au début de 1957, Cégédur employait 986 salariés (dont 804 hommes) et Forgeal 360 (dont 310 hommes).

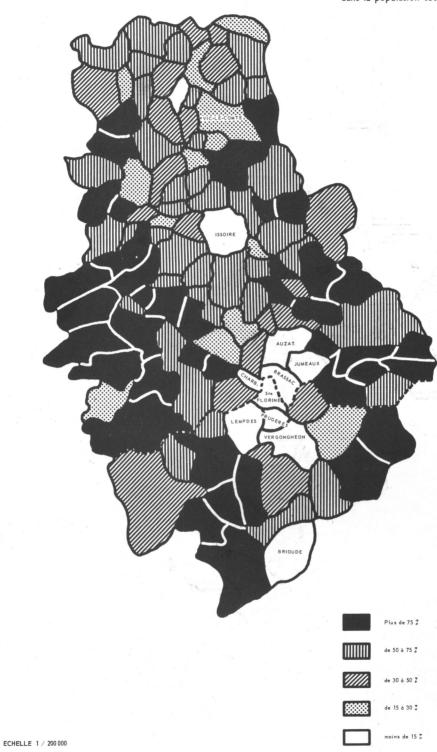
D'autres établissements industriels moins importants méritent néanmoins d'être mentionnés : les Établissements Wassemer (menuiserie) emploient 120 ouvriers à



BRASSAC

et zone des industries concurrentes

Proportion de la population vivant de l'agriculture dans la population totale - 1946



Issoire; la Société Industrielle des Vêtements du Centre occupe 120 ouvrières à Sainte-Florine; trois entreprises moyennes (scieries, matériel pour l'industrie chimique) groupent quelque 250 salariés à Brioude, à l'extrémité sud de la zone.

Le sondage au 1/20 du recensement de 1954 permet d'évaluer ainsi, à cette date, la structure de la population active dans les divers cantons de la région :

	Popul. active	Н	F	Agric.	Mines	Ind. de transf.	Autres
Ville d'Issoire	3 670	2 310	1 360	100(?)		1 625	1 940
Canton d'Issoire							
(communes rurales)	2550	1 710	540	1 030	_	610	610
Canton de Jumeaux	3 400	2 270	1 130	780	700	780	1 140
Canton de Sauxillanges	2 710	1 780	930	1 650		520	540
Canton de St-Germain-							
Lembron	2 920	1 860	1 060	1 520	180	410	810
Ville de Brioude	2 390	1 420	970	335	10	525	1 530
Ville de Ste-Florine	1 200	750	450	50(?)	200	400	550
Canton d'Auzon							
(communes rurales)	2 480	1 790	690	1 020	320	400	740
Canton de Brioude							
(communes rurales)	2 980	1 860	1 120	2 520	40	50(?)	370
Total	24 000	15 750	8 250	9 000	1 450	5 310	8 240

Le sondage ne pouvant être poussé au-delà de l'échelon cantonal, le total est légèrement supérieur à celui de la population active de la zone retenue (67 communes).

Ces chiffres appellent les commentaires suivants :

Ì

- a) les industries de transformation, dont les effectifs se sont encore accrus depuis 1954, l'emportent partout sur les houillères, même dans la zone d'extraction (cantons de Jumeaux et d'Auzon);
- b) la région fournit déjà un grand nombre d'emplois aux femmes (les chiffres ci-dessus comprennent les emplois féminins dans l'agriculture); à cet égard également, le contraste est donc total avec le bassin de Saint-Éloy;
- c) l'agriculture retrouve sa prépondérance dès que l'on s'éloigne un peu des établissements industriels; elle fait vivre encore plus de 50 % de la population dans certaines communes voisines d'Issoire et de Brioude, plus de 75 % lorsqu'on atteint les zones voisines de demi-montagne; comme autour de Saint-Éloy, la zone essentiellement agricole coïncide assez largement avec l'aire de dépeuplement (cf. cartes annexes).

Cette économie agricole repose, comme en Combrailles, sur la petite exploitation familiale. Mais elle est plus différenciée : polyculture céréalière dans les limagnes d'Issoire et de Brioude; cultures fruitières renommées (pommes canada) dans la « limagne des coteaux »; pâturages à moutons et reboisement au-dessus de cette dernière zone (bordure est des Monts Dore); cultures de terres acides (seigle, pommes de terre) et orientation vers les productions animales dans le bas Livradois. La population agri-

cole, jadis très dense, ne dépasse guère aujourd'hui 10 travailleurs hommes par km² que dans la limagne des coteaux (zone fruitière de Saint-Germain-Lembron) et dans la plaine de Brioude. Dans le premier de ces terroirs, le niveau de vie est relativement élevé. Par contre, il est probablement inférieur à celui de la Combrailles dans le bas Livradois.

Cet environnement rural a longtemps permis un recrutement facile aux houillères. Cependant, le recours à la main-d'œuvre étrangère est devenu nécessaire après 1918, d'autant que l'exploitation du gisement est assez dangereuse (grisou) et provoque la silicose (charbon maigre), ce qui explique une certaine désaffection pour le métier de mineur dans la région. Les entreprises minières ont donc recruté des Italiens, puis des Ibériques et des Slaves. Ces travailleurs étrangers ont représenté jusqu'à 33 % des effectifs (850 salariés en 1946); mais, depuis dix ans, le départ massif des Polonais, la naturalisation des jeunes — enfin l'absence de recrutement depuis 1949 pour reclasser les mineurs de La Taupe — ont ramené ce nombre à 200, soit 14 % des effectifs actuels. Certes, beaucoup ont quitté la mine pour travailler dans les usines Ducellier (53 à Brassac-Mégecoste) ou pour devenir commerçants et artisans. Néanmoins, trois communes seulement comptent aujourd'hui plus de 10 % d'étrangers dans leur population : Auzat (536 sur 3 245 habitants), Charbonnier (136 sur 878) et Vergongheon (183 sur 1 643).

B. - Structure socio-professionnelle et genres de vie

Comme en Combrailles, la vie industrielle pénètre ici de plus en plus le milieu rural, à la fois grâce aux services de cars ouvriers et grâce à la motorisation individuelle. Les cars des houillères desservent la zone des anciennes mines de la Haute-Loire, située à 10-12 km seulement de la Combelle. Ceux de la Société Ducellier vont d'Issoire jusqu'à Lamontgie (14 km), Saurier (18 km), Vic-le-Comte, Brioude et même Clermont-Ferrand. En outre, si les usines Cégédur-Forgeal n'ont pas établi de services privés, d'autres entreprises de transports amènent à Issoire les ouvriers de Sauxillanges, Saint-Babel, Champeix, Vodable, etc. Ainsi les migrations journalières, organisées ou individuelles, permettent aux campagnes de participer à la vie industrielle dans un rayon de 15 à 20 km autour des usines.

Les heureuses conséquences démographiques de cette pénétration n'ont pas tardé à se faire sentir. Par exemple, la vallée de la Couze de Pavin, d'où 120 salariés au moins partent chaque jour pour Issoire, a vu ses 6 communes passer de 1 419 à 1 805 habitants (1936-1954); même redressement sur la rive droite de l'Allier, jusqu'aux abords de Sauxillanges et, plus au Nord, dans l'arrière-pays de Clermont desservi par les cars Michelin.

Cependant, le genre de vie du mineur-paysan ou de l'ouvrier-paysan, qui correspond à un stade social dépassé, est ici beaucoup moins répandu que dans la zone de Saint-Éloy. Le mineur-paysan, en particulier, n'existe plus guère que dans la Haute-Loire (Auzon, Bournoncle, etc.). En effet, les houillères logent 55 % de leurs salariés et consentent en outre des prêts pour la construction de maisons appartenant aux mineurs,

afin d'éliminer les nombreux logements insalubres ou vétustes. Le succès de cette nouvelle formule se marque par un développement des chantiers en dehors des agglomérations, là où le terrain est moins cher.

Dans les bourgs et les villages, population ouvrière et population paysanne se mêlent. Dans les vieux quartiers du centre, elles cohabitent, tandis que les marges sont occupées par des lotissements ouvriers et des cités récentes. Les bourgs conservent, malgré ces rajeunissements, leur caractère particulier : Auzon est un bourg perché d'allure déjà montagnarde, tandis que Charbonnier est un gros village des Limagnes du Sud avec son quartier vigneron serré autour de l'église. Vergongheon est le type des villages de plateau de la Haute-Loire avec de nombreux « écarts » restés uniquement ruraux. Un seul de ces écarts, Bergoide, est uniquement peuplé d'ouvriers qui vivent dans des maisons paysannes, tandis que les pavillons neufs de la cité-école des Charbonnages de France sont réservés à des stagiaires. Près d'Auzat, les petits hameaux de la rive gauche de l'Allier, La Roche, Le Théron, Transac ont été submergés par les cités et forment une vaste agglomération assez riante autour des installations minières. Tous ces villages ont grandi le long des routes qui donnent accès à la mine. Le plus typique est sans doute Brassac dont les fonctions sont en grande partie commerciales, mais se situent moins sur la place du marché que le long de la route.

En face de ces agglomérations minières, *Issoire* et *Brioude* sont de véritables villes dont la fonction régionale s'est affirmée depuis plusieurs siècles et où la population appartient en majeure partie au secteur tertiaire. Si la seconde s'est accrue de 15 % depuis 1936, c'est surtout grâce à la concentration commerciale dont elle a bénéficié, aux dépens des bourgs ruraux de son arrondissement. Par contre, à Issoire, ce phénomène a joué beaucoup moins que l'essor industriel; les deux grandes entreprises fondées depuis vingt ans comptent maintenant 1 660 salariés dans la ville même, dont la population, déjà accrue de 32 % en 1954, a poursuivi sa progression. Les sociétés industrielles ne logent elles-mêmes que 150 salariés environ (plus 80 logements HLM — Habitation à Loyer Modéré — réservés à Cégédur). La politique publique du logement ne semble pas, d'ailleurs, avoir été à la mesure des besoins.

Cette crise du logement n'a pas manqué de favoriser la dispersion des ouvriers dans les campagnes environnantes qui, ayant été naguère beaucoup plus peuplées, offraient des possibilités de réutilisation de maisons plus ou moins vacantes. On s'explique ainsi la renaissance particulièrement spectaculaire de certaines communes :

	1896	1936	1954
Brenat	582	357	- 397
Chidrac	440	230	352
Meilhaud	421	$\boldsymbol{222}$	343
Pardines	307	159	182
Parentignat	459	291	358
Perrier	697	432	516
Saint-Cirgues	234	107	161
St-Martin-des-Plains	228	116	146
Saint-Yvoine	509	271	302

Le même phénomène se constate aux alentours de Clermont-Ferrand. Il montre que des immigrants, venant de zones rurales plus éloignées, sont venus rajeunir des villages déclinants, où ils se mêlent à une population demeurée en majeure partie agricole, mais où les familles paysannes comptent également des salariés industriels travaillant à Issoire.

C. - Démographie régionale. Disponibilités en main-d'œuvre

Les prévisions de survie révèlent une légère baisse de la population ouvrière masculine dans les communes minières jusqu'en 1960, puis un relèvement très rapide. Pour trois communes spécialement analysées, on obtient (hommes de 20 à 60 ans):

	1954	1962	1967
Sainte-Florine	324	317	411
Frugères	92	107	122
Brassac	417	$\bf 392$	467

La population commerçante donne les mêmes résultats. La population des zones agricoles présente des caractéristiques moins favorables, analogues à celles de La Combrailles: on peut estimer que les effectifs masculins de 20 à 70 ans y diminueront, sans émigration, d'environ 10 % entre 1954 et 1964. Par contre, Issoire et sa banlieue rurale doivent avoir maintenant la même structure par âge que les localités minières ci-dessus.

Néanmoins, c'est évidemment dans les zones agricoles que se trouvent les disponibilités actuelles de main-d'œuvre, alors que le plein emploi est pratiquement réalisé dans la zone Issoire—Sainte-Florine, du moins en ce qui concerne la main-d'œuvre masculine. A cet égard, il est caractéristique de voir l'usine Ducellier d'Issoire rechercher des ouvriers hommes jusqu'à 30 km de distance, alors que l'usine Ducellier de Brassac estime pouvoir trouver 400 à 500 ouvrières immédiatement dans les environs de Brassac, en particulier parmi les femmes et filles de mineurs.

Cependant, les zones agricoles présentant encore des possibilités de recrutement masculin sont assez éloignées des usines actuelles (15 km au minimum) et elles ne révéleraient probablement leurs ressources que si des usines moyennes étaient créées sur place (p. ex. à Sauxillanges, Ardes-sur-Couze, etc.). Dans la situation présente, on peut estimer en effet qu'au delà de 15 km entre le domicile et le lieu de travail, nombre de salariés potentiels renoncent à demander un emploi industriel, tandis que d'autres n'acceptent qu'en espérant se rapprocher ultérieurement de l'usine.

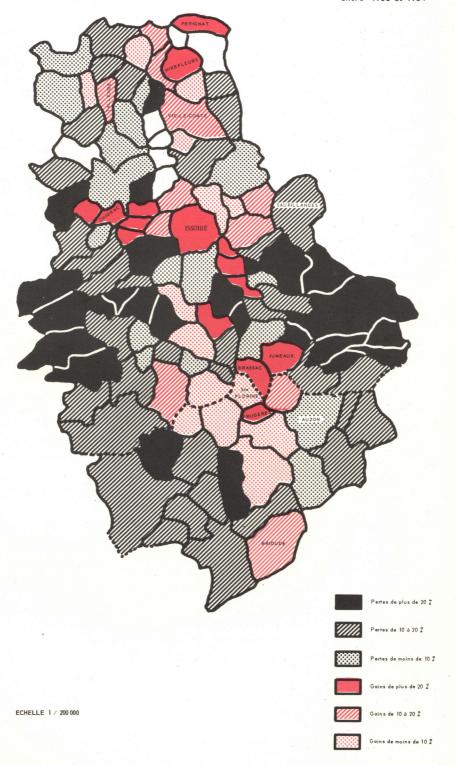
Ceci s'applique, notamment, à l'arrière-pays rural de Brioude, où sévit une très forte émigration. Mais les usines de Brassac—Sainte-Florine sont trop loin pour « fixer » cette main-d'œuvre d'origine agricole.

D. — Prévisions d'emploi. Conditions d'un équilibre

Les houillères de Brassac sont les seules du bassin d'Auvergne à envisager un accroissement éventuel de leurs effectifs. Certes, les conditions d'extraction sont diffi-

Région ISSOIRE - BRASSAC

Gains et pertes de population entre 1936 et 1954



ciles (couches redressées, grisou). Mais le charbon est de bonne qualité (anthracite à 8-10 % de matières volatiles) et les réserves sont relativement abondantes, ce qui encourage à maintenir l'exploitation, en dépit du déficit. L'équipement est satisfaisant et ne peut guère être amélioré, étant donné la structure. On a aménagé le lavoir et modernisé l'usine d'agglomérés.

Techniquement, la production pourrait passer de 250 000 à 360 000 t d'ici 1960, lorsque sera terminée la concentration de l'extraction au siège Bayard. Mais il faudrait, pour cela, porter l'effectif de 1 450 à 1 800 salariés, ce qui pose un difficile problème de recrutement. En effet :

1º L'âge moyen des mineurs est plus élevé qu'à Saint-Éloy, par svite de l'arrêt du recrutement des jeunes pendant plusieurs années. Le simple maintien des effectifs exigerait, en cinq ans, le remplacement de près de 300 mineurs qui prendront leur retraite.

2º Or, la désaffection pour le métier de mineur s'accentue dans la région. L'École d'Apprentis ne compte plus que 4 ou 5 élèves et l'on envisage de la fermer. Elle est concurrencée par l'école d'apprentissage de Sainte-Florine, qui forme des ajusteurs, des forgerons, etc. Les jeunes préfèrent le travail plus sain et plus propre qui leur est offert dans les industries de transformation.

3º En outre, ces industries en expansion paient des salaires plus élevés que la mine. Le manœuvre gagne 36 000 fr. par mois à l'usine Cégédur, contre 27 000 à la mine. Les ouvriers professionnels gagnent 52 000 fr. à Issoire, 45 000 à 60 000 chez Michelin, 40 000 à 50 000 fr. seulement comme mineurs de fond.

La seule solution paraît donc être une importation de main-d'œuvre étrangère, analogue à celle qui vint apporter une vigueur nouvelle à la région entre les deux guerres. Un accord serait actuellement étudié avec le Gouvernement italien. Mais, à l'échelon du plan d'équipement national, aucune prévision d'accroissement des effectifs n'est encore retenue. Au surplus, l'immigration de 400 à 500 mineurs exigerait la construction d'un nombre presque équivalent de logements, car les retraités gardent ici, comme partout, leur appartement et, de plus, logent souvent leur fils ou leur gendre qui travaille dans d'autres entreprises!

Plus facilement réalisables seront les accroissements d'effectifs prévus par DUCELLIER et CÉGÉDUR. La première entreprise ne peut faire de pronostics à longue échéance, son activité étant conditionnée par celle des constructeurs d'automobiles. Il n'est pas interdit de penser que les trois usines d'Issoire, Brassac et Mégecoste pourront passer de 2 600 à 3 200 salariés d'ici 1962. Cette expansion se réaliserait sans doute, dans la mesure du possible, à Brassac—Mégecoste, où le recrutement est plus facile, même pour la main-d'œuvre masculine (possibilités de ramassage par cars dans la zone de Brioude et la vallée de l'Alagnon). Il n'est pas exclu, d'autre part, que la firme reprenne d'anciens projets de création d'une quatrième usine en une autre région.

En revanche, les projets de Cégédur-Forgeal sont extrêmement précis : doublement de la production d'ici 1962, mais avec un accroissement des effectifs limité à 25 %, ce

qui donnerait au maximum 350 salariés supplémentaires. La société pense les trouver sans difficulté, étant donné sa politique de hauts salaires.

Mais il se pourrait que ce nouvel appel de main-d'œuvre amène, comme cela se produit en d'autres régions, un déplacement de petites et moyennes entreprises locales vers des zones rurales où elles souffriront moins de cette concurrence des salaires. Or, comme on l'a vu, il serait précisément souhaitable que de telles entreprises viennent utiliser les ressources en main-d'œuvre logée qui existent dans ces zones rurales et qui, actuellement, ne se révèlent que par l'émigration. On pense, notamment, aux « villagescentres » de Sauxillanges, Le Vernet-la-Varenne, Blesle, Ardes. La ville de Brioude pourrait, quant à elle, attirer une ou plusieurs industries plus importantes.

En conclusion, la zone de Brassac—Issoire—Brioude présente des caractéristiques diamétralement opposées à celles du bassin de Saint-Éloy. L'activité minière y est susceptible d'expansion, mais se heurte à de graves difficultés de recrutement. De nombreux emplois sont offerts aux femmes et filles de mineurs. Les communes rurales se sont repeuplées autour des centres industriels. Le développement des industries de transformation est tel qu'il convient maintenant d'envisager l'essaimage de certaines d'entre elles dans les zones rurales voisines.

V. La zone de Messeix

Cette petite zone (7 communes couvrant 175 km²) correspond à l'aire de recrutement actuelle des mines de Messeix, qui occupent 750 salariés (mars 1957) dans une région purement rurale de hauts pâturages, sur la voie ferrée Clermont—Brive—Bordeaux. Le climat et le relief (hauts plateaux coupés de gorges) contribuent à l'isolement. Le centre le plus proche est la station touristique de La Bourboule, à 17 km de Messeix.

Plus encore qu'à Saint-Éloy, la mine est ici la seule activité industrielle. Dans le canton de Bourg-Lastic, où résident la quasi-totalité des mineurs, l'agriculture emploie environ 1 000 personnes, le secteur tertiaire et le bâtiment environ 900 (en 1954, d'après le sondage au 1/20). Les houillères assurent donc environ 28 % du total de l'emploi, mais 38 % de l'emploi masculin. On note, d'autre part, l'absence d'emplois féminins en dehors de l'agriculture et du commerce.

La densité rurale ne dépasse guère 20 habitants au km². Néanmoins, l'émigration serait aussi forte que dans l'Artense voisine (zone de Tauves) si la mine n'avait pas retenu nombre d'éléments jeunes en leur offrant le travail non agricole qu'ils souhaitaient. Cette « fixation » s'est traduite par une concentration au profit des cités ouvrières de Messeix, qui ont gagné 450 habitants (1936-1954) pendant que les communes voisines en perdaient 520.

Pourtant, les migrations journalières tendent à se développer là aussi, malgré la rudesse du climat. Une trentaine de mineurs viennent par leurs propres moyens de Singles, Avèze, Saint-Sulpice et Merlines. Deux lignes de cars amènent, l'une 110 mi-

neurs de Bourg-Lastic, l'autre une trentaine de Savennes. Une troisième ligne joint Herment et Lastic à Messeix (18 km) depuis mai 1957. Elle touche ainsi une autre petite zone d'emploi, celle de la mine privée de Puy-Saint-Gulmier (52 ouvriers) et, surtout, de la carrière de spath-fluor ouverte à Herment par les Établissements Teysset-Kessler, qui prévoient l'emploi de 85 ouvriers et recrutent déjà à Saint-Germain, Lastic et Briffons (1 517 habitants dans les 4 communes). Mais cette industrie extractive ne donne pas, en matière de retraite, les mêmes avantages que la mine. En outre, la population locale semble pouvoir fournir les effectifs demandés par l'une et l'autre activité (environ 120 salariés au total).

Les genres de vie sont comparables à ceux de la moyenne Combrailles, avec un pouvoir d'achat peut-être inférieur. La population ne manifeste aucune hostilité contre le travail de la mine et les cas de silicose sont beaucoup moins fréquents qu'à Brassac. Les mineurs-paysans, qui prédominaient autrefois, sont peu nombreux à l'heure actuelle (20 % environ). Cette main-d'œuvre est loin d'être la meilleure, car elle pratique l'absentéisme et « se repose » à la mine au moment des pointes du travail rural. Les propriétés sont pourtant modestes : 3 ou 4 vaches et quelques champs de pommes de terre. Les mineurs purs ont tous un jardin et donnent quelques heures de leur liberté au voisin paysan pour les foins ou l'arrachage des pommes de terre.

La mine ne paraît pas, au moins extérieurement, avoir élevé le niveau de vie : les toits de chaume subsistent dans les hameaux des environs et le confort se borne à l'électricité. On pose actuellement les canalisations d'eau. Les houillères favorisent l'amélioration de l'habitat, mais 11 mineurs seulement ont demandé un prêt pour construire et 17 un prêt pour réparer leurs maisons. La vie plus large à Messeix se marque plutôt par l'achat de véhicules chez les jeunes : 16 % des ouvriers, 55 % des employés ont des voitures, 25 % des ouvriers ont des vélomoteurs ou des motos. Comme les distractions sont rares, en dehors de quelques séances de cinéma, de la chasse et de la pêche, et que Clermont est à 60 km, le café est le lieu de distraction et l'alcoolisme est plus fort que dans les autres régions d'Auvergne.

Les étrangers sont très peu nombreux : 33 dont 19 Polonais. En 1952 ils étaient 80, dont 60 Polonais.

Les houillères logent 254 ouvriers dans des cités installées près de la mine et gardant un caractère rural; de plus, elles participent avec la municipalité à la construction d'une cité nouvelle sur la route de Bourg-Lastic.

Malgré la faiblesse des réserves (3,5 à 4 millions de tonnes), les houillères estiment que la production peut être portée de 150 000 t/an jusqu'à 180 000 t, voire 200 000. En effet, il s'agit d'un anthracite de bonne qualité, extrait avec un rendement supérieur de 15 % à celui de Brassac. Mais le gisement devient moins dense à mesure qu'il s'appauvrit. De toute façon, l'effectif ne saurait guère dépasser 770 ouvriers en tenant compte des améliorations apportées au lavoir.

Théoriquement, les mineurs et fils de mineurs pourraient satisfaire la quasi-totalité de ces besoins en main-d'œuvre si l'on considère la pyramide des âges, car la vitalité démographique est nettement meilleure qu'à Saint-Éloy. La natalité est forte : 19,5 %

dans la commune de Messeix et 19,1 dans le reste du canton de Bourg-Lastic; les excédents de naissance sont importants. Même en 1962 (c'est-à-dire avant l'arrivée à la mine des jeunes plus nombreux nés en 1946), l'effectif des hommes de 18 à 55 ans sera presque égal à ce qu'il était en 1954 (631 contre 655 à Messeix).

Mais, comme dans les autres zones, une partie des fils de mineurs émigrent ou se destinent au commerce. Si le déchet n'atteint pas les mêmes proportions qu'à Saint-Éloy, il explique cependant que la seule stabilisation des effectifs miniers exige un recours accru au milieu rural, qui se traduit par l'extension des services de cars (solution moins coûteuse que la construction de logements).

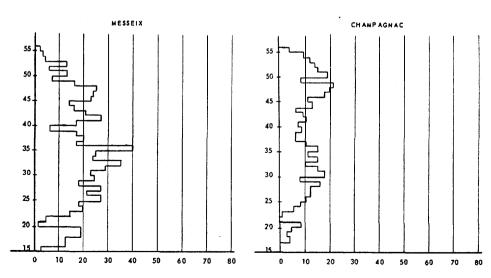
En admettant que les effectifs passent de 750 à 770 et que les 225 mineurs âgés mis à la retraite d'ici 1965 ne soient remplacés que par 150 fils de mineurs, la mine devrait donc trouver une centaine d'ouvriers dans les communes agricoles voisines, spécialement dans les six communes rurales retenues pour la définition de la zone d'emploi. Ces six communes groupent 3 000 habitants, dont environ 900 hommes actifs, sur lesquels 170 travaillent déjà ou vont travailler à la mine (compte tenu du ramassage par car à Lastic), tandis que 400 à 450 sont occupés dans l'agriculture.

Or, la pyramide des âges montre que l'effectif des hommes adultes ne variera que très faiblement d'ici 1965, en particulier chez les agriculteurs. On peut donc prévoir que les houillères embaucheront, en huit ans, de 20 à 25 % de l'effectif agricole actuel. Ces éléments jeunes sont déjà virtuellement disponibles et émigreraient probablement

GRAPHIQUE III

PYRAMIDE DES AGES DES MINEURS

Décembre 1956



sans cette offre d'emploi; mais il est vraisemblable que, grâce au développement des services de cars et de la motorisation individuelle la plupart d'entre eux continueront de vivre dans des familles paysannes comme autour de Saint-Éloy.

Cette ponction humaine dans une population agricole moins dense qu'en Combrailles alors que les exploitations sont également susceptibles d'intensification fourragère (¹), ne laissera sans doute subsister aucun excédent appréciable de main-d'œuvre masculine, surtout si la carrière de spath-fluor continue de prospérer à la lisière nord de la zone. Par contre, la stabilité des effectifs miniers serait mieux assurée et le recrutement des fils de mineurs plus facile si un travail non agricole était offert aux femmes qui représentent une population adulte d'environ 650 personnes dans les seules communes de Messeix et Bourg-Lastic. On peut donc, en conclusion, recommander la création de 150 à 200 emplois féminins par une ou plusieurs industries légères (confection, par exemple) dont les houillères pourraient favoriser l'implantation. Le développement du tourisme de passage à Bourg-Lastic, situé sur la route nationale 89 (itinéraire Lyon—Clermont—Bordeaux) serait en outre facilement obtenu par un effort d'équipement hôtelier et permettrait également la création d'emplois féminins.

VI. La zone de Champagnac - Bort

Cette zone, également très restreinte, comprend : les environs immédiats du petit bassin houiller de Champagnac (Cantal), dont l'aire de recrutement n'englobe guère que deux communes — la ville de Bort-les-Orgues (Corrèze), à 8 km seulement du siège d'extraction par la route nationale 122 — les deux chefs-lieux de canton de Champs-sur-Tarentaine (1 492 habitants dont 576 agglomérés) et de Saignes (584 habitants dont 427 agglomérés).

L'évolution récente de cette petite région a été profondément affectée par les grands travaux du barrage de Bort-les-Orgues, dont la construction s'est poursuivie de 1946 à 1951 (mise en eau), tandis que l'installation des deux groupes de 100 MVA n'était achevée qu'en mars 1954 et la dérivation de la Rhue (avec installation d'un groupe à contre-pression) en 1955. Le chantier de Bort a employé plus d'un millier d'ouvriers, recrutés en majeure partie dans les zones rurales environnantes, et les entreprises installées à Bort comptaient encore un effectif de quelque 500 travailleurs en 1954, lors du recensement. Celui-ci a donc reflété un afflux de population temporaire, qui s'exprime par les chiffres suivants :

	1936	1946	1954
Bort	4 031	5 086	5 425
Champs	1 382	1 234	1 492
Madic	200	240	247

⁽¹⁾ Le Puy-de-Dôme figure parmi les départements où l'emploi des amendements calcaires bénéficie d'une subvention de 50~% (décret de novembre 1956).

Au contraire, la commune de Saint-Pierre, éloignée des chantiers du barrage, s'est réduite de 363 habitants à 238, puis à 224.

Le barrage de Bort a entraîné une autre conséquence : en noyant une partie de la voie ferrée Paris—Aurillac, remplacée par un service automobile Ussel—Bort, il a coupé une importante relation-voyageurs directe entre la région et la capitale (cependant, une voiture directe Paris—Bort est maintenant rattachée au train de nuit Paris—Aurillac via Brive); mais il convient de noter que cette relation avait surtout facilité l'émigration des Cantaliens vers Paris.

Les mouvements de population provoqués par les chantiers hydro-électriques n'ont pas touché le bassin houiller, cependant tout proche. Les recensements successifs montrent en effet une remarquable stabilité démographique des communes de Champagnac et d'Ydes, qui comptaient ensemble 4 639 habitants en 1936, 4 633 en 1946 et 4 594 en 1954. Cette stabilité n'a été acquise, depuis 1946, que grâce au relèvement de la natalité, car l'effectif de la mine est passé de 660 (en 1946) à 540 (en 1954), puis à 484 actuellement (dont 434 ouvriers et 50 employés).

La zone compte d'autres industries, principalement à Bort. Les Tanneries de Bort, qui sont parmi les plus importantes de France, occupent 500 salariés (325 hommes et 175 femmes), dont 350 travaillent à la tannerie proprement dite et 150 à la maroquinerie (330 t de cuirs traitées et 12 000 pièces de maroquinerie fabriquées chaque mois). Cette industrie a subi une crise très grave en 1952, par l'arrêt total de la fabrication des cuirs à semelle et des trépointes. Depuis, l'usine s'est reconvertie vers la fabrication des cuirs à dessus et paraît avoir rétabli sa situation. Une douzaine d'ouvrières viennent chaque jour de Champagnac en voiture louée.

La seconde industrie de Bort est l'usine de confection Mas, qui emploie 163 ouvrières. Elle avait construit en 1944 un atelier à L'Hôpital-Ydes, où se trouve la mine, pour fabriquer des pantalons qui étaient coupés à Bort. Mais l'atelier a été fermé en 1955 et les ouvrières (une trentaine) sont actuellement transportées en car payant jusqu'à l'usine de Bort.

En outre, un moulinage de soie, les Établissements Sénéclause, est installé au sud de Bort, dans les gorges de la Rhue, depuis 1850. La société est stéphanoise et travaille à son compte ou pour des fabricants lyonnais. Depuis quelques années, le remplacement de la soie par le nylon a permis une nouvelle prospérité du moulinage. Cette usine compte 67 ouvrières.

On peut noter, d'autre part, qu'une quinzaine d'ouvrières à domicile de l'Hôpital-Ydes, cousent des gants pour l'importante usine Chanut, de Saint-Martin-Valmeroux (Cantal).

Enfin, à côté de ces industries traditionnelles, est née en 1956 une nouvelle activité. La Société « Chimie et Propulsion », de Toulouse, a repris des bâtiments de chantier de l'EDF près d'Auzanges (commune de Champs-sur-Tarentaine) pour y installer une fabrication d'engins militaires qui occupe actuellement 45 ouvriers.

Cependant, à quelques kilomètres de Bort ou de la mine de Champagnac, la zone rurale redevient presque exclusivement agricole. Le sol est généralement occupé par des pâturages et de petits bois. L'élevage est orienté, soit vers l'engraissement (expéditions traditionnelles vers Paris), soit vers la production laitière (fromage de Cantal). Le niveau de vie semble à peu près comparable à ce qu'il est dans la Combrailles (gain moyen annuel d'environ 300 000 fr. par travailleur homme).

D'après le sondage au 1/20 du recensement et compte tenu de la baisse récente des effectifs miniers, la structure de la population active serait la suivante dans le canton de Saignes, qui englobe les communes minières, la partie rurale de la zone (sauf Champs) et six autres communes agricoles groupant 2 681 habitants :

- Population active totale : 40 %, soit 3 500 personnes, dont 2 450 hommes et 1 050 femmes ;
- Agriculture: 43 % de la population active, soit 1 500 personnes;
- Industries de transformation. env. 100 -
- Secteur tertiaire et bâtiment. env. 1 400 -

Par contre, à Bort, on peut estimer que les industries de transformation emploient actuellement de 750 à 800 personnes, sur une population active d'environ 2 000, dont la moitié au moins appartient au secteur tertiaire.

Les genres de vie sont assez différents de ceux des autres zones. La population minière ne comprend en effet que des mineurs purs, ce qui explique la concentration géographique du recrutement. Sauf 42 étrangers (dont 23 Polonais), presque tous sont originaires de la région. Le quart de l'effectif est logé par la mine (100 en cité, 29 en logements individuels); les autres sont propriétaires ou locataires de maisons de trois ou quatre pièces.

Ces mineurs, dont le rendement est excellent, sont très attachés à la mine et surtout au Cantal. Les tentatives faites pour les installer à Brassac ou à Messeix ont complètement échoué. Ils sont peu exigeants en matière de salaires; ceux-ci sont moins élevés que dans les autres exploitations. Le niveau de vie est donc plus bas : 7 % seulement des ouvriers ont une voiture (contre 16 % à Messeix) et 29 % possèdent des motos ou vélomoteurs. Le climat politique et social est remarquablement calme : le médecin de la mine est maire depuis 45 ans et conseiller général depuis 35 ans.

Depuis la construction du barrage et la crise des houillères, la vie active semble s'être concentrée à Bort qui a bénéficié pendant huit ans au moins des achats du personnel de chantier et continue d'attirer un important courant touristique. Le centre commercial s'est agrandi et la petite cité prend l'allure d'une véritable ville, avec ses magasins de confection, ses fleuristes, ses hôtels, etc. Cet épanouissement du centre urbain peut donner à toute la région un rythme de vie plus moderne.

Au surplus, la vitalité démographique est ici, comme à Messeix, nettement plus élevée que dans les zones de moindre altitude. Le Cantal représente depuis longtemps un îlot de forte natalité dans le centre de la France (18,5 naissances pour 1 000 habitants en 1955-56) et l'analyse de la commune de Champagnac fournit les prévisions suivantes en ce qui concerne la population active :

	1954	1960	1965
Non-agriculteurs (18 à 60 ans)	284	297	312
Agriculteurs (18 à 70 ans)	160	166	167

Les sondages opérés sur les communes voisines donnent des résultats analogues. L'effectif de la main-d'œuvre disponible augmentera donc lentement, mais constamment, dans les prochaines années (et même jusqu'en 1970). Or, les possibilités d'emploi seront, à bref délai, gravement compromises par la fermeture probable de la mine de Champagnac.

En effet, si cette mine produit actuellement 43 000 t de bon charbon cokéfiable et 53 000 t de mixtes (vendus à bas prix aux centrales électriques), avec un rendement acceptable (1 429 kg/jour par mineur au fond), son épuisement est attendu à bref délai. L'arrêt de l'exploitation est considéré comme probable pour 1962.

Si le problème humain provoqué par les difficultés de reclassement des mineurs n'était pas aussi grave, il est d'ailleurs vraisemblable que la fermeture serait déjà intervenue, en raison du déficit financier résultant de l'écoulement des mixtes (2 000 fr. par tonne). On peut considérer que les 484 salariés des houillères de Champagnac sont dès maintenant virtuellement disponibles.

L'évolution démographique montre que cette population active d'origine minière s'accroîtra de 10 % d'ici 1965. En outre, le milieu agricole environnant continue, là aussi, à dégager des excédents : de 1936 à 1954, les communes rurales voisines de la zone d'emploi ont perdu, en moyenne, 14 % de leur population par émigration; on peut estimer que, sur le millier de cultivateurs hommes résidant actuellement dans cette zone et ses abords immédiats (Sauvat, Vebret, Veyrières), 150 environ sont dès à présent disponibles pour un travail non agricole et que ce chiffre s'élèvera à 200 d'ici 1965, par suite de l'évolution démographique. Pour réaliser le plein emploi, il serait ainsi nécessaire de créer environ 630 emplois masculins avant 1960 et 730 avant 1965.

D'autre part, sur les 400 femmes ou filles de mineurs âgées de 18 à 52 ans, une soixantaine au plus sont employées par la confection, la ganterie, etc., et les autres souhaitent une occupation; des filles de cultivateurs désireraient également un travail non-agricole. Au total, les disponibilités immédiates en main-d'œuvre féminine s'élèvent au minimum à 400-450.

Or, les industries existantes ne semblent devoir résorber qu'une faible partie de ces disponibilités massives. Les tanneries, comme la plupart des industries du cuir, ne peuvent guère escompter mieux que le maintien de leurs effectifs. La confection peut offrir quelques dizaines d'emplois féminins supplémentaires. Seule la Société « Chimie et Propulsion » envisage un important programme d'investissement qui lui permettrait d'occuper environ 200 ouvriers, soit 150 hommes de plus qu'à l'heure actuelle. Cependant, son usine est à 12 km de la mine et elle pourra sans doute recruter le personnel nécessaire à Bort, Champs et Lanobre, notamment parmi les anciens ouvriers du barrage qui sont demeurés dans la région, où l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics les emploient plus ou moins bien.

L'exemple de cette société prouve néanmoins qu'il est raisonnable d'espérer l'implantation d'industries nouvelles aux mines de Champagnac ou dans les environs

si une action d'appel est entreprise et si les organismes responsables offrent les facilités en leur pouvoir. Il importe de faire connaître aux industriels les avantages offerts par cette zone : nombreux terrains proches de la voie ferrée et de rivières à l'eau très pure; main-d'œuvre abondante, travailleuse et calme; région touristique très agréable.

Sur ce dernier point, la présence de plusieurs lacs artificiels à niveau presque constant en été (Marèges, L'Aigle, Coindre, etc.) offre des possibilités considérables aux villages de vacances, hôtels et autres installations touristiques. Cette fréquentation estivale pourrait créer de nombreux emplois féminins saisonniers.

On doit, en conclusion, souligner à nouveau le caractère urgent du problème d'emploi de Champagnac, qui peut revêtir à bref délai un aspect dramatique. Néanmoins on doit constater que, jusqu'ici, ni les pouvoirs publics (Champagnac n'a pas été classé « zone critique »), ni les houillères (pour qui l'exploitation est déficitaire), ni même les dirigeants locaux n'ont rien tenté pour mettre en œuvre une solution.

Conclusion

L'étude détaillée confirme ainsi que chaque exploitation du Bassin d'Auvergne pose un problème différent, qu'il s'agisse des conditions de l'extraction charbonnière elle-même, de la structure sociale de la main-d'œuvre, de la vitalité du milieu local ou des rapports entre les mines et les autres activités locales.

En ce qui concerne les houillères, l'évolution des effectifs retenue à l'échelon national peut être décomposée comme suit :

	déc. 1956	1960	1965
Saint-Éloy	2 015	2 000	1 850
Brassac	1 452	1 450	1 350
Messeix	749	770	750
Champagnac	434	340	
Total	4 650	4 560	3 950

Les prévisions officielles pour 1965 semblent légèrement pessimistes.

Mais l'important est que ces évolutions se situent dans des contextes très divers.

A Brassac, la seule difficulté sera de maintenir le recrutement de la mine en face de la concurrence d'industries de transformation puissantes et en pleine expansion.

A Messeix, le seul problème d'emploi est celui de la main-d'œuvre féminine.

A Saint-Éloy, par contre, la pression démographique du milieu rural amène à recommander, outre la création de 800 emplois féminins, celle de 600 à 800 emplois masculins. En outre, l'exploitation minière est menacée, en cas de conjoncture défavorable, par la mauvaise qualité du charbon et, à long terme, par l'épuisement des réserves.

Enfin, Champagnac pose un problème typique de conversion, qui exige une action énergique à bref délai si l'on veut éviter la mise en chômage total de 500 travailleurs.

LES PETITES MINES DU CENTRE

La zone nord du Massif Central comprend, outre les exploitations des houillères nationales d'Auvergne, un certain nombre de petites mines exploitées par des sociétés privées. On peut les classer en trois groupes géographiques d'importance inégale : Puy-Saint-Gulmier (Puy-de-Dôme), Commentry-Buxières (Allier), Ahun-Bosmoreau (Creuse).

1. Puy-Saint-Gulmier

Cette mine, déjà citée dans la présente étude, se trouve à 25 km nord de Messeix et à 50 km sud de Saint-Éloy, à quelque 700 m d'altitude, sur le territoire d'une petite commune de 375 habitants. Elle extrait actuellement, en découverte, des charbons comparables à ceux de Messeix, avec toutefois moins de classés.

Sa production est passée de 14 738 t, en 1952, à 21 932 en 1956, mais ne serait plus guère susceptible d'accroissement. L'effectif actuel est de 52 ouvriers, dont 3 étrangers. Le rendement fond-jour s'établit ainsi à 422 t/an, contre 259 pour l'ensemble des houillères d'Auvergne et 338 pour leur meilleur gisement, celui de Saint-Éloy. La mine de Puy-Saint-Gulmier semble donc en bonne situation, malgré sa faible importance. Elle prévoit des sondages pour connaître l'étendue de ses réserves souterraines.

Aussi bien, on note que l'activité de la mine a permis l'arrêt de l'exode rural dans les trois communes rurales où elle recrute la majeure partie de son personnel :

	1936	1954
Puy-Saint-Gulmier	341	375
Sauvagnat	422	420
St-Hilaire-les-Monges	191	190

Le recrutement des mineurs est considéré comme facile dans cette zone agricole. Le salaire moyen est de 1 360 fr. par jour.

2. Commentry

Le bassin houiller de Commentry a eu jadis une grande importance. En 1900, la production atteignait encore 725 000 t, avec les exploitations voisines de Montvicq, Doyet et Bézenet; l'effectif total était de l'ordre de 3 000 mineurs.

Mais, le gisement s'épuisant, les mines ont fermé les unes après les autres. Les trois communes de Montvicq, Doyet et Bézenet, où aucune autre industrie ne s'est installée, ont été littéralement vidées de leur population : 10 072 habitants en 1901 et 3 487 en 1954, soit une perte des deux tiers. Elles présentent de nombreuses maisons ouvrières vacantes, où l'on a vainement essayé de faire venir des retraités de Saint-Éloy.

Par contre, les activités métallurgiques (Châtillon-Commentry, Commentry-Oissel) et une fabrique de produits alimentaires (au total, plus de 1 000 salariés) ont permis d'amortir le déclin de Commentry. La population, tombée de 12 632 habitants (1896) à 8 827 (1936), remonte à 9 259 en 1954. La récente fermeture de la mine des Ferrières, qui occupait 400 salariés, n'a pas eu les conséquences que l'on pouvait redouter, grâce aux facilités de reclassement offertes par les Mines de Saint-Éloy et par les industries en expansion du centre tout proche de Montluçon.

Seule subsiste, à l'heure actuelle, l'exploitation des houillères du Bourbonnais, qui occupait 178 ouvriers en 1952 et 138 seulement en 1956, pour une production de 24 505 t. Le rendement fond-jour est donc très faible (178 t/an) et la mine n'a subsisté jusqu'ici que grâce aux subventions dont profite son charbon, qui va aux agglomérateurs du littoral. Mais cette subvention doit cesser en 1958 et un problème de réadaptation se posera alors.

Toutefois, cette réadaptation semble aisée. En effet, l'effectif intéressé ne représente, avec les familles, que 4 à 5 % de la population locale. Or Commentry, on l'a vu, a été classé « zone critique » et d'importants projets de décentralisation industrielle semblent devoir s'y réaliser prochainement (cf. étude sur la zone de Saint-Éloy). En outre, la Société Commentry-Oissel (constructions métalliques) a récemment présenté un programme de reconversion qui porterait son effectif de 200 à 250. Enfin, les industries métallurgiques et mécaniques de Montluçon (à 14 km) offrent encore des possibilités d'embauche et, à Commentry même, 300 emplois féminins vont être créés par de nouveaux ateliers de confection.

3. Buxières et l'Aumance

A mi-distance entre Moulins et Montluçon, à quelque 30 km nord-est de Commentry, quatre sociétés exploitent des affleurements houillers sur le territoire de Buxières-les-Mines. Seules deux d'entre elles paraissent encore vraiment actives, comme le moutre le tableau suivant :

	Prod. 1952	1956	Effectif (début 1957)
Sté de la Basse-Aumance (Buxières)	18 868	5 010 (1)	?
Sté Nouvelle de la Condemine (Les Plamores, Buxières) Mines du Bassin de l'Aumance	6 221	8 749	38
(Le Méglin, Buxières) Sté des Mines de la Tannière	18 868	21 909	77
(Buxières)	10 531	1 010	?

⁽¹⁾ Neuf mois d'activité.

Avant 1914, l'extraction de la houille et des schistes occupait plus de 600 salariés. Buxières, qui comptait 3 096 habitants au début du siècle, n'en avait plus que 2 312 en 1936 et 2 025 en 1954. On pourrait donc croire que les exploitations survivantes ne représentent plus qu'un résidu analogue à celui de Commentry.

Mais, depuis 1955, les charbonnages de France (houillères d'Auvergne) ont reconnu la présence d'environ 40 millions de tonnes de réserves, de 0 à 400 m de profondeur en allant vers le nord. Ce charbon, très cendreux (30 à 35 %), présente néanmoins l'avantage de pouvoir être extrait avec des moyens très mécanisés, qui permettraient de tenir un rendement de 4 t/jour par ouvrier (fond et jour). Le gisement pourrait donc, avec celui de Bort-Montcombroux (environ 60 km à l'est, aujourd'hui inexploité) alimenter une centrale thermique de 300 ou 400 MW implantée sur l'Allier, à proximité de Moulins.

L'extraction annuelle à Buxières pourrait atteindre 600 000 t cinq ans après le début des travaux. L'effectif serait porté progressivement de 100 à 565 pendant cette période de démarrage.

La mise en exploitation de ce gisement (dit « de l'Aumance ») permettrait donc, non seulement le réemploi des mineurs locaux, mais encore celui des mineurs de Commentry qui consentiraient à un déplacement d'une trentaine de kilomètres. Compte tenu de l'âge moyen élevé de ces mineurs, il faudrait en outre faire appel au milieu agricole ou à la main-d'œuvre étrangère pour 350 salariés au minimum.

Les travaux, qui pourraient commencer dès 1957, sont actuellement retardés par des discussions entre Charbonnages de France et EDF sur l'emplacement de la centrale. La question doit être tranchée par la Commission de l'Énergie du Troisième Plan.

4. Ahun-Lavaveix

Dans la haute vallée de la Creuse, entre Aubusson et Guéret, la Compagnie des Houillères d'Ahun-Sud et la Société des Mines d'Ahun-Nord exploitent deux petites mines situées, en réalité, sur les territoires de Saint-Médard et de Lavaveix-les-Mines. Elles emploient respectivement 93 et 44 ouvriers pour une production globale de 26 407 t (24 782 en 1952). Les rendements sont donc médiocres.

Il s'agit, là aussi, d'exploitations « résiduelles », puisqu'au début du siècle 850 mineurs extrayaient 180 000 t/an. Lavaveix, principal centre d'extraction, comptait 3 445 habitants en 1896, 1 547 en 1936 et 1 242 en 1954 (perte de 64 %). L'activité minière subsistante semble précaire et les réserves faibles, encore que l'épuisement total ait été prévu depuis plusieurs décennies sans se réaliser jusqu'ici.

La réadaptation éventuelle du personnel pourrait être assurée par l'implantation d'une ou plusieurs industries de transformation. Déjà la Société Négobeureuf construit à Busseau-gare (communes d'Ahun et de Pionnat) une importante laiterie-beurrerie qui emploiera 150 salariés, tandis que d'autres industries (lampes électriques, matières plastiques, produits chimiques) sont en expansion à Aubusson, à 17 km au sud de Lavaveix.

Il serait intéressant de favoriser également une création industrielle à Lavaveix même, qui paraît disposer d'un important capital-logement inemployé. Enfin, en dehors même des 137 mineurs, la main-d'œuvre rurale est abondante dans cette zone.

5. Bosmoreau

Les mines de Bosmoreau, situées à quelques kilomètres de la petite ville de Bourganeuf (Creuse), ont extrait 27 632 t en 1956, avec 120 salariés. Après divers travaux de modernisation, elles exploitent maintenant une découverte, dont les réserves atteindraient 250 000 t, sans préjudice d'autres ressources souterraines éventuelles. Sur une longue période, l'effectif de cette mine est demeuré stable. La population de Bosmoreau est passée de 521 habitants (1936) à 537 en 1954. Aucune menace de licenciement ne paraît à redouter si la conjoncture économique demeure favorable.

Conclusion

Des cinq cas brièvement examinés, deux ne posent aucun problème à moyen terme (Puy-Saint-Gulmier et Bosmoreau). En revanche, la dernière mine de Commentry semble condamnée à brève échéance, mais le reclassement de ses ouvriers devrait s'opérer sans difficulté. Le déclin des mines de Buxières devrait, également, être compensé à brève échéance par l'exploitation du Bassin de l'Aumance. Seul l'avenir d'Ahun-Lavaveix ne peut être clairement prévu; mais, dans cette zone, l'ampleur de l'exode rural et l'importance de l'infrastructure disponible permettent de recommander, en tout état de cause, l'implantation d'activités nouvelles.

LES BASSINS HOUILLERS D'AQUITAINE

Les houillères d'Aquitaine exploitent les bassins de Carmaux-Albi (Tarn) et de Decazeville-Aubin (Aveyron). Tous deux sont situés à la lisière sud-ouest du Massif Central et orientés vers le Midi garonnais. Albi, en effet, n'est qu'à 76 km de Toulouse par la route. De Carmaux à Decazeville, la distance en ligne droite n'excède pas 60 km; mais la distance réelle atteint au minimum 77 km par des routes sinueuses.

Physiquement et humainement, les deux zones appartiennent d'ailleurs à des mondes assez différents. Albi et Carmaux, en relations très faciles avec la métropole régionale, ont un caractère franchement méridional et s'ouvrent sur un pays agricole fertile. Par contre, Decazeville et Aubin sont encaissées dans d'étroites vallées, qui entaillent les austères plateaux cristallins du Rouergue, et sont déjà proches de l'Auvergne.

Économiquement, l'évolution et les perspectives des deux gisements ne sont pas moins dissemblables. Les réserves du Tarn sont quatre fois plus fortes que celles de l'Aveyron (environ 90 millions de tonnes, contre 20 à 25). Le Tarn donne des charbons à coke et l'Aveyron des flambants. Les conditions d'extraction sont en moyenne plus faciles dans le Tarn et le rendement plus élevé d'environ 15 %. On s'explique ainsi que la production du Tarn ait largement dépassé les plus hauts niveaux d'avant-guerre alors que celle de l'Aveyron leur demeure inférieure, que l'exploitation du Tarn soit bénéficiaire, alors que celle de l'Aveyron est en déficit chronique.

Dans tous les domaines, il apparaît ainsi nécessaire de procéder à une étude séparée des deux zones, leur seul trait commun étant la menace que fait peser sur leur avenir la concurrence du méthane béarnais.

I. La zone des houillères du Tarn

A. — Définition de la région. Évolution démographique

Les salariés des houillères et des industries annexes résident dans 59 communes, situées jusqu'à 30 km des centres d'extraction. En fait, la quasi-totalité est rassemblée dans les cinq cantons d'Albi, Carmaux, Monestiès, Pampelonne et Valderiès (plus la commune industrielle de Saint-Juéry) qui couvrent une surface totale de 743 km².

Cette zone est partagée entre trois régions naturelles. Tout d'abord, la vallée du Tarn, magnifique plaine fluviale couverte d'un limon fin qui donne une terre franche brun-rougeâtre; c'est le domaine classique des cultures maraîchères et des pépinières. De part et d'autre de cette vallée s'étendent les coteaux de l'Albigeois, pays de polyculture où la présence de la vigne se fait plus fréquente à mesure que l'on approche de Gaillac; une côte calcaire faisant face à l'est domine le bassin houiller. Enfin, au

nord et à l'est de Carmaux, c'est déjà le Ségala (terre à seigle), où les sols acides sont généralement moins fertiles et la population moins dense.

Cantons	1896	1936	1954	Hab./km²
Albi (ville)	21 490	30 293	34 693	784
Albi (communes rurales)	9 677	12 074	13 150	65
Carmaux	14 971	17 653	$22\ 593$	412
Monestiès	6 107	4 249	4 118	31
Pampelonne	8 009	5 939	5 100	31
Valdériès	5 218	3 690	3 389	25
Commune de Saint-Juéry	2 167	3 094	3 589	390
	67 539	76 992	86 632	117

On remarque:

- la forte progression de la ville d'Albi et des campagnes voisines;
- la progression également considérable de la zone de Carmaux, surtout dans les vingt dernières années (concentration géographique des installations de surface, création d'industries de la houille);
- le déclin, puis la stabilisation du canton de Monestiès, où résident maintenant près de 200 mineurs (dont 146 à Monestiès même);
- le déclin continu des cantons de Pampelonne et Valderiès, qui appartiennent entièrement au Ségala.

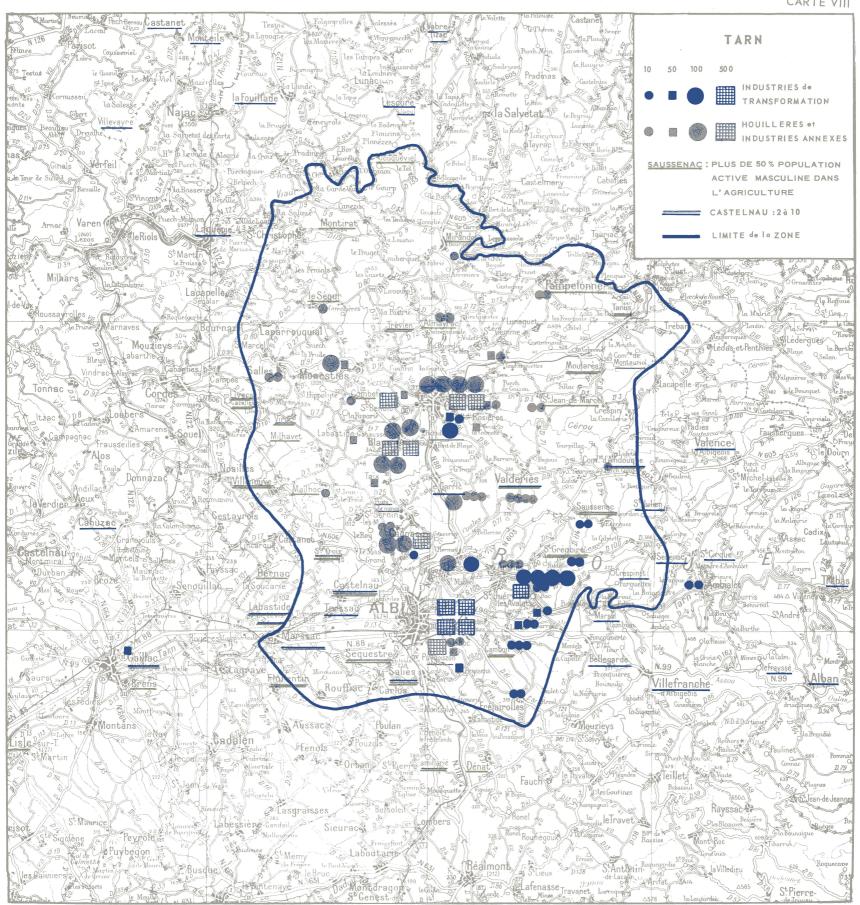
Dans l'ensemble, la zone d'Albi—Carmaux apparaît cependant comme un incontestable pôle attractif, qui a bénéficié d'un excédent d'immigration assez sensible pendant la période récente (en particulier : réfugiés de 1939-1940 demeurés dans la région).

B. — Structure de la population active

L'ensemble de la population active se présente comme suit (1) :

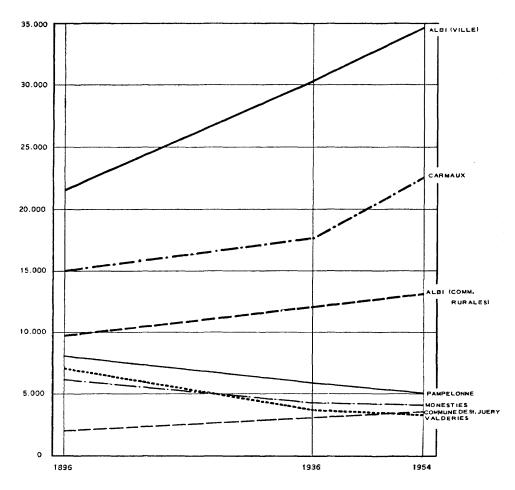
	Hommes	Femmes	Total
Villes : Albi	8 226	4 094	12 320
Carmaux	3 071	868	3 939
Blaye-les-Mines	1 753	249	$2\ 002$
Saint-Benoît	789	179	968
Cantons: Albi (communes rurales)	4 770	1 430	6 200
Carmaux	456	145	601
Monestiès	1 280	453	1 733
Pampelonne	1 836	918	2 754
Valderiès	1 153	712	1 865
Saint-Juéry	1 082	343	1 425
	24 416	9 391	33 807

⁽¹⁾ D'après le sondage au 1/20 du recensement de 1954.



GRAPHIQUE IV

ÉVOLUTION DU PEUPLEMENT DE LA ZONE HOUILLÈRE DU TARN
(1896 — 1954)



On note la très faible proportion de femmes exerçant une activité professionnelle dans les trois principales agglomérations minières : Carmaux et, surtout, Blaye-les-Mines et Saint-Benoît-de-Carmaux.

Les houillères elles-mêmes occupent près de 6 200 salariés, soit 18 % de la population active de la zone et (déduction faite de leur personnel féminin) 25 % de la population active masculine. Les sièges d'extraction sont situés à Cagnac et à Blaye-les-Mines; les principales installations de surface sont à Carmaux. Des installations de traitement

(lavoir, criblage) ainsi que des ateliers d'entretien et de traction sont encore localisés à Albi, où ils constituent les « Usines de Pélissier ». L'ensemble occupe 5 450 salariés, dont 4 900 mineurs (fond et jour).

Le reste de l'effectif est employé par la direction du bassin (à Albi), par la centrale électrique de Carmaux (90 ouvriers) et par deux industries annexes étroitement solidaires, développées depuis la nationalisation à Saint-Benoît-de-Carmaux :

- une cokerie de 700 t/jour (310 ouvriers);
- une usine de synthèse valorisant le gaz de la cokerie et produisant 40 t/jour d'ammoniac (220 ouvriers).

La carte annexe montre la répartition des mineurs par commune de résidence au début de 1957. On trouve plus de 90 % de l'effectif (4 429 sur 4 900) au voisinage immédiat des sièges d'activité, c'est-à-dire dans une étroite zone de 15 km de long englobant dix communes (Albi, Lescure, Cagnac, Le Garric, Taix, Blaye, Carmaux, Rosières, Saint-Benoît, Monestiès).

On peut estimer que les houillères font vivre directement plus du tiers de la population (avec les familles) dans les communes suivantes, où le personnel masculin des industries extractives représente plus de 10 % du nombre des habitants (recensement de 1954): Carmaux (13 %), Blaye (22 %), Cagnac (19 %), Saint-Benoît (18 %), Le Garric (14 %), Taix (15 %), Monestiès (11 %), Labastide-Gabausse (11 %), Rosières (11 %).

La population dépendant des houillères représente de 10 à 30 % des habitants dans un autre groupe de communes : Almayrac, Combefa, Lescure, Mailhoc, Sainte-Gemme, Saint-Jean-de-Marcel, Salles, Le Ségur, Valdériès. Aucune de ces communes n'est à plus de 12 km des sièges d'activité et il n'a pas été nécessaire de créer des services de cars ouvriers.

Après les houillères, le principal employeur de la zone est la Société des Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn, dont les usines sont installées à Saint-Juéry, à 6 km environ d'Albi. Il s'agit d'une vieille industrie, créée en 1825 grâce à l'énergie fournie par le « Saut-de-Sabo » qui alimente encore une petite centrale de 1 100 KVA. L'activité sidérurgique était complétée naguère par la fabrication des faux. Depuis 1953, celle-ci a été supprimée, l'aciérie et le laminoir ont été modernisés, un nouvel atelier de forge installé; un département « machines-outils » est en cours de création. L'effectif, qui atteignait 2 245 salariés en 1949, était tombé à 1 703 en 1954; la modernisation a permis de le porter à 1 855 au début de 1957. En outre, la société exploite à Albi même une fonderie employant environ 200 ouvriers.

992 salariés de l'usine principale résident dans les communes jumelles d'Arthès et de Saint-Juéry, qui groupent 5 070 habitants, dont 1 503 actifs. Les Forges du Saut-du-Tarn commandent donc toute la vie de cette agglomération, où l'on trouve cependant 32 mineurs.

Les zones de recrutement des deux activités interfèrent d'ailleurs assez largement. Albi même fournit quelque 850 salariés aux houillères (y compris les « mensuels ») et environ 700 à Saut-du-Tarn (y compris la fonderie). Pour Lescure, ces chiffres atteignent respectivement 128 et 86. Carmaux même n'est qu'à 14 km de Saint-Juéry et lui envoie quelques ouvriers. Mais l'usine recrute surtout vers l'est, dans les campagnes pauvres du Ségala : elle compte 60 ouvriers aux Avalats, 23 à Saint-Grégoire, 20 à Ambialet, etc.

Si les autres industries de transformation sont beaucoup moins importantes du point de vue de l'emploi, Albi possède cependant sur son territoire trois usines relativement considérables :

- la Viscose française, fondée après 1918 par une société italienne, emploie en partie de la main-d'œuvre féminine; depuis 1949, sa production de soie rayonne est passée de 1 500 à 2 700 t/an, tandis que ses effectifs étaient réduits de 660 à 460;
- la Verrerie ouvrière, fondée en 1896, a traversé une crise en 1953, puis réalisé un gros effort de modernisation (nouveau four de 19 t installé en septembre 1956); son effectif actuel est de 175 ouvriers, pour une production de 1 500 t/mois;
- les Chaux et Ciments du Languedoc sont installés depuis 1920 à Renteils, au sud de la ville, et produisent 130 000 t/an de ciment et 48 000 t de chaux avec 195 salariés.

En outre, deux fonderies et une usine de constructions métalliques occupent chacune 80 ouvriers.

A Carmaux, par contre, les industries de transformation se réduisent à une scierie, une fabrique de meubles et une briqueterie, employant ensemble quelque 150 ouvriers, et à un atelier de chemiserie qui fait travailler une cinquantaine d'ouvrières.

Ainsi, la structure professionnelle de la zone d'emploi présente quatre aspects géographiques bien différents :

1º Albi, ville de 35 000 habitants, est une petite capitale régionale très vivante où, malgré la variété des branches industrielles, le secteur tertiaire domine nettement. En effet, les 12 320 personnes actives s'y répartissent comme suit :

	H	F	Total
Agriculture	439	92	531
Industries extractives	851	15	866
Industries de transformation	$2\ 250$	630	2 880
Bâtiment, Travaux publics	1 050	120	1 170
Secteur tertiaire	3 636	3 237	6 873
	8 226	4 094	12 320

2º Au contraire, les *houillères* et leurs industries annexes dominent toute la vie économique de *Carmaux* et des autres communes du groupement minier, où la structure de la population active se présente ainsi :

	Agric.	Ind. extract.	Ind. transform. Bâtiment	Secteur tertiaire	Total
Carmaux	100	1 591	909	1 339	3 939
Blaye	29	1 439	247	287	$2\ 002$
Cagnac	180	787	122	198	1 287
Saint-Benoît	23	562	217	166	968
Le Garric	161	167	54	42	424
Taix	54	54	15	13	136
	547	4 600	1 564	2 045	8 756

Les industries extractives représentent donc, à elles seules, 53 % de l'emploi total (femmes comprises).

3º Les communes d'Arthès et Saint-Juéry, auxquelles on peut joindre Lescure et Cunac, forment un troisième groupe, moins important, où les industries de transformation (c'est-à-dire, essentiellement, Saut-du-Tarn) exercent une forte prépondérance. Dans ces quatre communes, on trouve la structure ci-après :

	H	F	Total
Agriculture	342	233	575
Industries extractives	175	2	177
Industries de transformation et bâtiment	1 433	223	1 656
Secteur tertiaire	255	279	534
	2 205	737	2 942

Le secteur tertiaire est faiblement représenté, en raison de la proximité du centre commercial d'Albi.

4º Dans tout le reste de la zone, c'est l'agriculture qui occupe la majeure partie de la population. L'ensemble du canton de Monestiès est agricole à 67 %. Cette proportion atteint 75 % dans le canton de Valderiès et 76 % dans celui de Pampelonne. L'exploitation du recensement permet de résumer ainsi la structure de la population active masculine dans les communes rurales où résident des mineurs :

	Agriculture	Ind. extract.	Autres activités	Total
Albi (11 communes)	893	45	353	1 291
Monestiès et Carmaux (9 communes)	883	359	$\bf 332$	1 574
Pampelonne (8 communes)	1 105	144	407	1 656
Valderiès (5 communes)	679	83	181	943
	3 560	631	1 273	5 464

Dans cette zone rurale, l'agriculture représente donc 65 % de l'emploi masculin. Dans l'ensemble de la zone de résidence des mineurs (y compris Albi), elle occupe 4 678 hommes (dont 20 % de salariés), c'est-à-dire un effectif presque équivalent à celui des ouvriers des mines.

Cette économie agricole comporte à peu près exclusivement des exploitations familiales de polyculture (avec des vignes dans les environs d'Albi). Elle est en voie d'intensification et de modernisation. Au début de 1956, le canton d'Albi comptait 439 tracteurs (pour environ 18 000 ha cultivés), celui de Monestiès 201 (pour environ 10 000 ha), celui de Pampelonne 314 (pour 12 000 à 13 000 ha), celui de Valderiès 143 (pour environ 10 000 ha). Sauf dans cette dernière zone, on trouve donc un tracteur pour 40 à 50 hectares cultivés, densité supérieure à la moyenne française.

C. - Niveaux et genres de vie

L'évolution du peuplement reflète une migration géographique des zones agricoles vers les zones minières et industrielles : entre 1936 et 1954, le canton de Carmaux gagnait 4 940 habitants et la ville d'Albi 4 400, tandis que les cantons de Pampelonne et de Valderiès en perdaient 1 140, soit 12 % de leur population; le canton voisin de Cordes enregistrait également une perte de 12 %, celui de Valence-d'Albigeois une diminution encore plus forte de 17 %. A l'intérieur même du canton de Monestiès, le chef-lieu, bourg en partie peuplé de mineurs, s'accroît de 222 habitants (+ 18 %), pendant que les communes agricoles en perdent 359 (— 12 %).

Comme dans le reste de la France, ce phénomène s'explique à la fois par l'infériorité persistante du niveau de vie agricole moyen et par la rareté des activités non agricoles capables d'offrir un débouché aux fils d'exploitants qui, en excédent sur la ferme familiale, ne peuvent pas acheter une autre ferme et ne veulent pas devenir ouvriers agricoles. Dès lors, ces éléments jeunes émigrent pour une grande part vers les centres industriels voisins, qui leur permettent d'ailleurs des gains plus élevés que leur activité d'origine.

En effet, si l'on peut estimer aux environs de 30 000 fr. par mois le gain moyen du cultivateur dans la région — et sans doute davantage dans la vallée du Tarn —, ce chiffre n'est pas atteint, loin de là, dans un grand nombre d'exploitations du Ségala. La preuve en est que les usines du Saut-du-Tarn recrutent sans difficulté dans cette zone des manœuvres ou manœuvres spécialisés dont le gain varie entre 25 000 et 30 000 fr. par mois (35 000 à 43 000 pour les professionnels).

Les salaires sont plus élevés à la Verrerie ouvrière (37 000 fr. en moyenne, 32 000 pour les manœuvres, 43 000 pour les ouvriers qualifiés) et surtout à l'usine de la Viscose, par suite d'une Convention nationale.

Enfin, les salaires des houillères varient, en général, de $30\,000$ à $50\,000$ fr. par mois, suivant la qualification et le rendement.

D'autre part, les houillères ont pratiqué dans le Tarn une politique de construction particulièrement active. 2 175 mineurs sont actuellement logés (soit 45 % de l'effectif total), ainsi que 317 cadres (soit 44 % des « mensuels ») et 659 retraités.

Dans ce « cadre agreste de coteaux boisés, de champs et de vignes où se dispersent les puits de mine » (Demangeon), les maisons neuves aux toits de tuile contribuent encore à l'aspect riant de l'agglomération de Carmaux, assez inattendu en pays de charbonnages. Les constructions récentes se situent, notamment, sur le territoire de Blaye-les-Mines, dont la population est passée de 3 134 à 6 558 habitants depuis 1936.

Les salariés non logés par les houillères résident en majeure partie dans des localités urbaines. Moins de 15 % de l'effectif total vivent en milieu rural, et si beaucoup d'ouvriers français sont « propriétaires de leur petite maison, cultivateurs d'un bout de champ à leurs moments de loisir, fidèles à la tradition du confit d'oie et du porc salé » (Demangeon), le mineur-paysan proprement dit est relativement rare, encore que 29 % des ouvriers soient fils de cultivateurs (¹).

Les mineurs étrangers représentent 9 % de l'effectif ouvrier, les mineurs naturalisés 13 % (¹). Ces 22 % d'origine étrangère comprennent en premier lieu des Espagnols (8 %), puis des Polonais (6 %) et des Italiens (4 %). Il n'existe pas de différence notable entre leur comportement et celui des mineurs d'origine française, sinon qu'ils résident presque uniquement dans les localités urbaines. Au recensement de 1954, Blaye-les-Mines comptait 1 188 étrangers (18 % de la population), Cagnac 863 (21 %), Carmaux 689 (6 % seulement) et Taix 78 (22 %).

D. — Démographie régionale. Disponibilités en main-d'œuvre

La vitalité démographique de la zone est sensiblement supérieure à la moyenne du Tarn et même à la moyenne nationale. Une étude portant sur l'année 1954 a fait ressortir les taux suivants (p. 1000) :

	Zone	Tarn	France
Natalité	19,5	16,6	18,8
Mortalité	12,7	12,3	12
Excédent	6,8	4,3	6,8

Les années voisines donnent des résultats analogues, surtout pour le chiffre des naissances, stabilisé depuis 1951.

La structure par âge montre qu'entre 1954 et 1965 le nombre des hommes de 15 à 64 ans aura augmenté de 3,2 %, le nombre des femmes ne variant pratiquement pas (ceci s'explique par le fait que les classes masculines 1890-1899 ayant été décimées par la guerre de 1914-1918, les sorties de la vie active correspondant à ces classes sont moins importantes). Sans les migrations et sans l'allongement de la scolarité, l'effectif adulte masculin se serait accru, en 1965, de 700 à 750 unités par rapport à 1954.

Cette progression des arrivées sur le marché du travail ne se manifestera qu'après 1960. Actuellement, il n'existe aucune disponibilité appréciable de main-d'œuvre masculine dans les zones urbaines. Les quelques dizaines de demandes d'emploi non satisfaites relèvent du chômage résiduel. Par contre, la région manque de main-d'œuvre pour le bâtiment (plombiers, plâtriers, etc.) et les usines du Saut-du-Tarn ont fondé un centre de formation professionnelle accélérée afin de satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre qualifiée.

⁽¹⁾ D'après l'enquête de l'Institut National d'Études Démographiques : Les attitudes des mineurs du Centre-Midi et l'évolution de l'emploi (étude réalisée pour la C. E. C. A., 1956).

La situation est très différente en ce qui concerne la main-d'œuvre féminine. Si l'on compte un emploi féminin pour deux emplois masculins à Albi, Carmaux et les communes minières voisines n'offrent que 1 708 emplois féminins pour 7 571 emplois masculins. Or, il est certain que bon nombre des femmes et, surtout, des filles de mineurs désireraient exercer une activité professionnelle. Sans viser le taux d'emploi féminin d'Albi, qui suppose un secteur tertiaire fortement développé, on peut estimer qu'il serait normal d'atteindre dans le groupe de Carmaux le même équilibre que dans l'agglomération industrielle Arthès-Saint-Juéry, où l'on trouve 510 femmes actives pour 1 503 hommes. Dès lors, il semble bien que la main-d'œuvre féminine virtuellement disponible dans le groupe minier, notamment pour un travail industriel, puisse être évaluée à 7 571: 3 = 2 524 — 1 708 = environ 800 unités, et ceci dans l'immédiat.

Enfin, on l'a vu, le milieu agricole dégage constamment, quelle que soit sa densité, des éléments à la recherche d'un emploi non agricole. Il est très difficile de risquer à cet égard une évaluation numérique pour la période 1954-1965. On peut cependant noter que la zone offre les trois principaux aspects géographiques du département du Tarn (vallées, coteaux, ségala), mais que les sols acides et pauvres y sont plus fortement représentés. Or, la population active agricole est passée, dans le Tarn, de 46 100 à 37 400 hommes entre 1936 et 1954, soit une réduction de 19 % en dix-huit ans, dont il faut déduire les années de guerre — c'est-à-dire, pratiquement, en douze ans. Une autre réduction du même ordre en 1954-1965 n'est pas improbable : elle correspondrait au départ, très vraisemblable, d'environ 50 % des salariés agricoles, auxquels s'ajouteraient un certain nombre de petits exploitants et fils d'exploitants. Dans la zone d'Albi-Carmaux, cette hypothèse correspondrait à une disponibilité de main-d'œuvre d'environ 900 hommes, qui a déjà commencé de se manifester depuis 1954 par la persistance de l'exode rural.

Au total, on peut estimer que les emplois masculins à créer d'ici 1965 se chiffrent à environ 1 500, compte tenu d'un allongement probable de la scolarité.

E. — Prévisions d'emploi. Conditions d'un équilibre

Or, aucun des principaux employeurs de la zone n'envisage actuellement d'accroître ses effectifs de façon notable.

En ce qui concerne les houillères, c'est au contraire une diminution de l'emploi qui est prévue. En effet, la concentration de l'extraction et du traitement sur Carmaux sera réalisée avant 1960 et va se traduire par la suppression des installations d'Albi-Pélissier, qui emploient environ 400 personnes.

Cette concentration sera capable d'une production annuelle d'au moins 1 350 000 t et, plus probablement, de 1 500 000 t (extraction actuelle du Tarn : 1 350 000 à 1 400 000 t). Mais, le rendement fond passant de 1 650 kg/jour à 1 800 et peut-être 2 000, les effectifs (toutes catégories) ne dépasseraient guère 4 700, contre 5 450 actuellement.

Par contre, les houillères ont entrepris le développement de leurs *industries annexes*, afin d'assurer une meilleure valorisation du charbon, notamment en prévision de la

concurrence du gaz naturel. La cokerie est actuellement portée de 700 à 1000 t/jour; dans un deuxième stade, elle produira 1400 t/jour. Parallèlement, l'usine de synthèse va passer de 40 à 100 t/jour d'ammoniac et produira 82000 t/an d'engrais azotés. Par suite de ces extensions, l'effectif des usines de Saint-Benoît devra être accru d'environ 150 unités.

L'effectif total des houillères subirait donc, en cinq ans, une réduction de l'ordre de 600 unités si, comme on peut l'espérer, la valorisation sur place de la majeure partie du charbon permet de faire face à la baisse des ventes résultant de la concurrence du méthane.

La majeure partie de cette contraction pourrait être obtenue par la fusion naturelle des effectifs. Sur les 5 260 ouvriers recensés en 1956 (mines de Saint-Benoît), 384 ont plus de 50 ans et doivent prendre leur retraite en 1957-61. Mais les houillères désirent embaucher un certain nombre de jeunes du Carmausin, afin de maintenir une pyramide des âges correcte. Elles souhaitent, d'autre part, éviter des transports quotidiens massifs d'Albi vers Carmaux (16 km), la diminution du nombre d'emplois étant localisée à Albi. En conséquence, elles estiment qu'il conviendrait de favoriser, d'ici 1960, la création d'emplois industriels dans cette ville, où résident actuellement 574 ouvriers mineurs.

Or, il ne semble pas que l'on puisse compter sur les industries existantes pour assurer le reclassement de 500 ouvriers (compte tenu des mises à la retraite), a fortiori pour employer les jeunes à partir de 1962. Les Usines du Saut-du-Tarn pensent recruter du personnel qualifié (30 à 40 personnes), mais diminuer le nombre des manœuvres. La Viscose ne projette aucun embauchage supplémentaire. Les Chaux et Ciments du Languedoc ont atteint leur plafond de production; la Verrerie ouvrière escompte seule une faible augmentation d'effectifs. Néanmoins, ces industries à feu continu utiliseront dans de bonnes conditions le gaz de Lacq si, comme tout le laisse prévoir, il est amené par feeder de Toulouse à Albi; elles pourront alors trouver avantage à une extension de leurs installations. De même, il n'est pas exclu que les nouvelles fabrications de machines-outils entreprises au Saut-du-Tarn provoquent une certaine progression numérique. Enfin, d'autres emplois peuvent être offerts par l'expansion d'entreprises moins importantes (fonderies, produits alimentaires), par l'activité du bâtiment ou par la croissance du secteur tertiaire.

Il reste, cependant, qu'Albi est une des rares villes françaises de cette importance où des industries nouvelles puissent envisager le recrutement facile de 700 à 800 ouvriers hommes (compte tenu des zones rurales voisines) d'ici 1960-61. En outre, la création d'une École Nationale Professionnelle a été demandée et serait extrêmement souhaitable.

En ce qui concerne Carmaux, on peut estimer que la concentration des mines et l'extension des industries annexes assureront le plein emploi masculin dans cette agglomération tant que les jeunes classes plus nombreuses ne seront pas arrivées à l'âge du travail, c'est-à-dire jusqu'en 1962. Par contre, aucun débouché ne sera offert aux excédents ruraux et à la main-d'œuvre féminine si d'autres activités ne sont pas créées ou développées. Or, jusqu'ici, on peut noter seulement l'installation en cours

d'une nouvelle usine par la Tuilerie-Briqueterie de Carmaux (effectif porté de 40 à 65) et l'extension de l'atelier de chemiserie Rodriguez (effectif porté au-delà de 60 ouvrières).

Il apparaît, en conclusion, que l'on peut recommander, par ordre d'urgence :

1º la création, avant 1960, d'environ 700 emplois masculins à Albi, afin de compenser la disparition du carreau de Pélissier et d'employer les excédents ruraux des environs:

2º la création, moins nécessaire, mais cependant souhaitable, de 800 emplois féminins dans la zone de Carmaux;

3º la création progressive de 600 à 700 autres emplois masculins, d'ici 1965, pour absorber les ressources en main-d'œuvre logée des zones rurales, en particulier autour de *Carmaux*, *Monestiès* et *Tanus* (sur la route nationale et la voie ferrée Albi-Rodez, au centre d'un groupement rural de 3 000 habitants);

4º enfin, la création de 700 emplois masculins entre 1962 et 1965, afin d'employer les excédents de population provenant des jeunes générations.

II. - La zone des houillères de l'Aveyron

A. — Définition de la région. Évolution démographique

Le bassin de Decazeville constitue une zone géologiquement déprimée entre les plateaux cristallins de la Châtaigneraie au nord, ceux du Ségala au sud et, à l'est, le riche « vallon de Marcillac », creusé dans les grès rouges du permien. Cette zone, très disséquée par le Rieu Mort et ses affluents, est en grande partie boisée; son sol granitique ou schisteux est généralement peu fertile.

Dès le XVIII^e siècle, on exploitait les affleurements de charbon sur les pentes des ravins. En 1828, le duc Decazes entreprit l'exploitation industrielle du gisement et fonda la ville qui porte son nom. En 1833, il construisit le premier haut fourneau, alimenté par le minerai de fer de Mondalazac, sur le Causse Comtal. En 1855, la métallurgie du zinc, également alimentée par du minerai local, était créée à Viviez; une verrerie était construite à Penchot. Dès le Second Empire, la production houillère dépassait 500 000 t/an.

Mais, aujourd'hui, les gisements métalliques sont épuisés. La structure assez tourmentée du gisement houiller (plis couchés), la qualité souvent médiocre de ses charbons, son éloignement des centres de consommation, le rendent particulièrement vulnérable aux crises. En outre, ses réserves ne représentent plus guère que 30 ans d'extraction au rythme actuel (20 ans pour les découvertes). On s'explique ainsi que les effectifs des Houillères soient tombés de plus de 6 000 ouvriers, vers 1925, à 3 200 aujourd'hui.

*

Les neuf dixièmes des mineurs sont aujourd'hui rassemblés dans les cinq communes de Decazeville, Aubin, Cransac, Firmy et Auzits. Ces agglomérations s'étirent dans les vallées étroites, en longues rues tristes et sombres qui parfois se rejoignent bout à bout. Aubin et Cransac forment une artère unique de 4 km. « Certains coins sont d'une désolation infinie, telle la colline de Viviez, où les émanations sulfureuses de l'usine ont tué toute végétation » (Meynier). L'aspect général de la zone industrielle contraste violemment avec celui des campagnes environnantes, qui sont parmi les plus aimables de France (vallée du Lot, vallon de Marcillac, etc.).

Environ 300 salariés des Houillères résident dans cet arrière-pays rural. La zone d'emploi couvre ainsi 498 km², qui comprennent 28 communes, soit :

- cantons d'Aubin et de Decazeville : en entier;
- canton de Capdenac : les Albres, Asprières, Bouillac;
- canton de Marcillac : Marcillac-Vallon, Nauviale, Saint-Christophe;
- canton de Montbazens : Galgan, Lugan, Montbazens, Roussennac, Valzergues;
- canton de Rignac : Auzits, Bournazel, Escandolières, Goutrens, Rignac;
- canton de Conques : Saint-Cyprien s/Dourdou.

L'évolution démographique de cette zone a été la suivante :

	1896	1936	1954	Hab./km²
Zone industrielle (5 communes minières, plus Viviez)	31 528	31 178	32 024	298
Zone rurale (22 communes)	22 480	17 479	16 074	40,6
	$53\ 808$	48 657	48 098	96,5

La population du bassin minier proprement dit est donc demeurée stable, tandis que celle de l'arrière-pays rural a fortement diminué (de 27 % depuis soixante ans et de 8 % depuis vingt ans).

B. — Structure de la population active

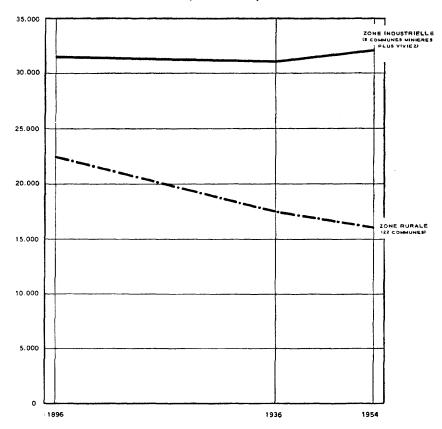
L'ensemble de la population active se présente comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Decazeville	2 968	988	3 956
Aubin	2 017	447	2 464
Cransac	1 146	230	1 376
Viviez	944	242	1 186
Firmy, Auzits	1 142	159	1 301
Zone rurale	5 089	$2\ 284$	7 373
	13 306	4 350	17 656

GRAPHIQUE V

ÉVOLUTION DU PEUPLEMENT DES ZONES RURALE ET INDUSTRIELLE DES HOUILLÈRES DE L'AVEYRON

(1896 - 1954)



A part Decazeville même, la zone industrielle se caractérise, comme à Carmaux, par un très net sous-emploi féminin. On trouve plus de quatre emplois masculins pour un féminin à Aubin et Cransac, plus de six à Firmy et Auzits.

Les *Houillères* employaient, au début de 1957, un peu plus de 3500 salariés, dont 3080 ouvriers mineurs (fond et jour), 85 ouvriers de la centrale thermique de Penchot (sur le Lot) et 370 « mensuels ». Les ouvriers mineurs et leurs familles représentent plus du tiers de la population totale à Aubin, Cransac, Firmy et Auzits. Les mineurs constituent plus de 10 % de la population active masculine à : Cransac (63 %), Aubin (43 %), Firmy (39 %), Auzits (39 %), Decazeville (29 %), Lugan (18 %), Escandolières et Flagnac (13 %).

Après les Houillères, les deux principaux employeurs de la zone sont les UCMD (Usines Chimiques et Métallurgiques de Decazeville) et la Société de la Vieille Montagne.

Les *UCMD* sont installées à *Decazeville*, tout près de la mine et faisaient corps avec elle jusqu'à la nationalisation; elles dépendent aujourd'hui de la Société Métallurgique d'Imphy. Depuis la fermeture, en 1954, de leur usine d'ammoniaque, elles comportent : un haut fourneau (53 000 t de fonte, dont 86 % à bas carbone), une cokerie (73 000 t/an), des fonderies de fonte et d'acier, un atelier de construction. Elles poursuivent un programme de modernisation et de conversion qui s'étale sur la période 1956-58 et dont les principaux aspects sont :

- la construction d'un haut fourneau moderne;
- l'extension de la fonderie d'acier (de 50 à 200 t/mois);
- une nouvelle production de fontes spéciales et malléables (50 t/mois);
- la modernisation de la chaudronnerie;
- une nouvelle fabrication de poteaux tubulaires en tôles agrafées.

Les effectifs qui, de 1952 à 1955, étaient tombés de 1 185 salariés à 940, doivent être portés à un millier. Sur ces 940 salariés actuels, 825 résident dans la zone industrielle, dont 614 à Decazeville même.

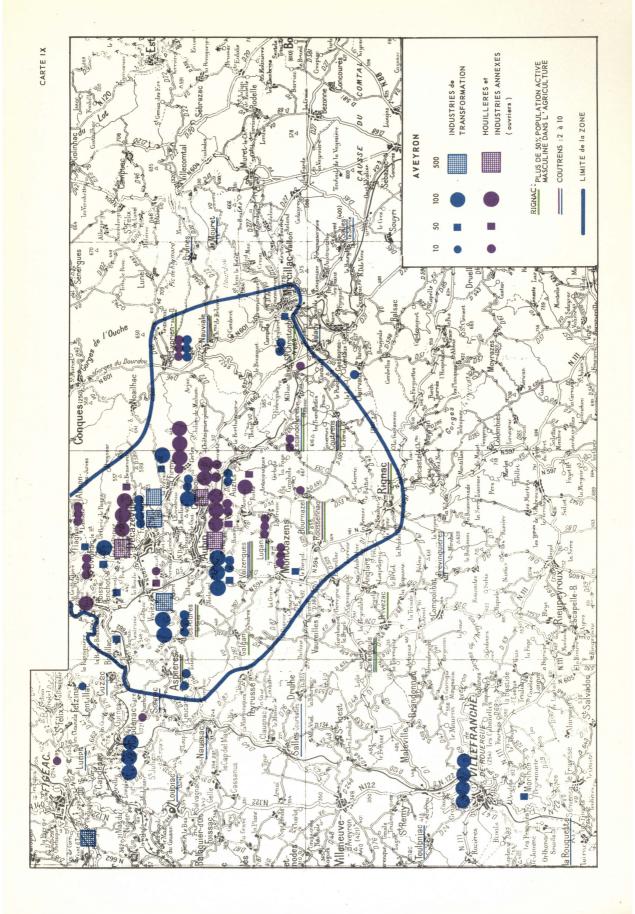
La Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne n'a cessé de développer à Viviez sa production de zinc électrolytique : 35 000 t en 1939, 42 000 en 1954, 48 150 en 1956, probablement 60 000 avant 1960. Mais ses effectifs sont demeurés parfaitement stables : 1 095 salariés, auxquels il convient d'ajouter les 75 de sa filiale « Vieille-Montagne-Kuhlmann » (lithopone). Sur ces 1 170 salariés, 436 résident à Viviez, 221 à Aubin-Cransac, 68 à Decazeville, 39 à Boisse-Penchot, 30 à Montbazens, etc.; 27 viennent du département du Lot (Figeac, Felzins, Cuzac).

En outre, la Société de la Vieille Montagne exploite sur le territoire de *Livinhac-le-Haut*, près de la centrale de Penchot, des laminoirs de zinc qui emploient environ 150 salariés.

Parmi les autres industries, la plus importante est l'usine L. M. A. (Société Lou-vroil-Montbard-Aulnoye) à Decazeville. Repliée naguère du Nord, elle a été affectée à la fabrication des tubes d'acier, mais ses matières premières viennent de l'Est et ses produits finis sont écoulés en majeure partie au nord de la Loire. Son effectif, stabilisé depuis 1951, atteint actuellement 327 salariés, dont 95 % résident dans la zone industrielle.

Decazeville compte également une entreprise de confection, repliée en 1939 de la région parisienne, la *Manufacture du Centre*, qui emploie 130 ouvrières, dont 89 résident à Decazeville même et les autres dans les communes voisines.

Enfin, en 1956, une initiative locale a permis l'implantation à *Marcillac-Vallon* d'une entreprise de décolletage. Installée en mars 1957 dans de nouveaux ateliers, elle pourrait atteindre un effectif de 100 salariés. Son expansion permettrait de



résorber l'exode rural dans le Vallon de Marcillac. Sur 72 ouvriers employés en mai 1957, 33 résidaient à Marcillac et les autres dans 10 communes des environs (dont Goutrens, Escandolières, Nauviale, Saint-Christophe et Saint-Cyprien, qui comptent également des mineurs).

Toutes ces communes de la zone rurale sont, en effet, à prédominance agricole, sauf dans la vallée du Lot (Livinhac, Penchot); c'est ce que fait apparaître la répartition de la population active masculine (en 1956):

	Agric.	Mines	Ind. Bât.	Secteur tertiaire	Total
Zone industrielle	438	2 944	2 789	2 046	8 217
(6 communes)	400	2 344	. 2 703	2 040	0 211
Vallée du Lot (4 communes rurales)	250	81	453	178	962
18 communes rurales	2 805	159	653	510	4 127
	3 493	3 184	3 895	$2\ 734$	13 306

Dans l'ensemble de la zone considérée, *l'agriculture* emploie donc plus d'hommes que les mines et presque autant que l'ensemble industrie-bâtiment. Pourtant, la surface cultivée n'excède pas 60 % du territoire. On trouve donc encore 12 travailleurs hommes pour 100 ha « utiles », ce qui est considérable pour une zone de polyculture pauvre, même si l'on tient compte du vignoble de Marcillac.

Il s'agit exclusivement de petits exploitants : les salariés agricoles ne représentent que 11 % du total. La motorisation est peu développée (moins d'un tracteur par 100 ha), les engrais et amendements peu utilisés.

C. - Niveaux et genres de vie

La faible représentation du secteur tertiaire en zone rurale — même dans les chefslieux de canton comme Marcillac, Montbazens et Rignac — traduit la faiblesse du niveau de vie agricole. Un autre indice est fourni par la densité des voitures de tourisme (âgées de moins de 10 ans); au début de 1956, on en recensait une pour 24 habitants dans le canton de Decazeville et une pour 33 dans celui d'Aubin, alors qu'on trouvait 52 habitants pour une voiture dans le canton de Marcillac, 69 dans celui de Montbazens et 73 dans celui de Rignac.

On peut estimer, dans l'ensemble, que le gain moyen des cultivateurs ne dépasse pas 25 000 fr. par mois, soit sensiblement moins que dans le Tarn. On s'explique ainsi que les salaires industriels, même peu élevés, attirent les petits exploitants ou leurs enfants.

Nombreux sont, en effet, les ouvriers d'usine payés seulement au salaire minimum garanti : 118-120 fr. l'heure, ce qui représente environ 26 000 fr. par mois pour 48 heures de travail hebdomadaire. Avec les primes de productivité, les salaires de la Vieille

Montagne s'étagent de 30 000 à 42 000 fr.; ceux de l'usine LMA, les plus élevés de la région, varient de 125 fr. l'heure (manœuvre) à 200 fr. (qualifiés P3). Les salaires des houillères sont sensiblement du même ordre.

Les salariés des mines, de l'industrie ou du bâtiment qui résident dans les communes rurales bénéficient le plus souvent de revenus annexes. Beaucoup ont une petite exploitation, voire une exploitation complète. De nombreuses familles agricoles ont un ou plusieurs fils qui travaillent à la mine ou dans les usines. Néanmoins, d'après l'enquête de l'Institut d'Études Démographiques (¹), 12 % seulement des mineurs seraient fils de cultivateurs, contre 29 % dans le Tarn (cette faible proportion pourrait s'expliquer par l'arrêt du recrutement dans les Houillères).

Les Houillères logent 686 ouvriers (soit 22 % de l'effectif), 140 cadres (38 %) et 233 retraités. Le pourcentage des mineurs logés est donc beaucoup plus faible que dans le Tarn. Nombre d'entre eux souhaitent d'ailleurs « habiter au bon air », loin « de l'air vicié et du bruit » qui caractérisent, dans cette zone, les abords des mines et des usines. Les Houillères assurent deux services quotidiens de cars entre Cransac et Decazeville; une entreprise privée transporte chaque jour 450 à 500 ouvriers sur le trajet Hymes-Cité de Cerles-Firmy-Decazeville (Firmy, comme Auzits, est à demi-rural).

La politique de construction par la mine ayant été moins intense que dans les autres bassins et les « mineurs-paysans » étant relativement peu nombreux, il en résulte que la majeure partie des mineurs sont logés chez des tiers dans les communes industrielles : 60 % sont dans ce cas, contre 41 % dans le Tarn et 49 % dans les Cévennes. Cet habitat est souvent défectueux, notamment à Decazeville.

La main-d'œuvre étrangère est beaucoup moins nombreuse qu'avant-guerre, par suite des départs et des naturalisations. Si 23 % des mineurs sont d'origine étrangère (Espagnols : 17 % — Polonais : 2 % — Italiens : 2 %), 7 % seulement ont conservé leur nationalité. On ne trouve plus dans la zone d'emploi que 3 368 étrangers, contre 5 367 en 1936 et 7 974 en 1931. Ils résident surtout à Decazeville (1 441, soit 12,5 % de la population), Cransac (490, soit 10 %), Aubin (779, soit 9,4 %) et Viviez (220, soit 7 %).

D. — Démographie régionale. Disponibilités en main-d'œuvre

En 1954, la zone présentait un taux de natalité de 18,3 °/00 (légèrement inférieur à celui de la France) et un taux de mortalité de 14,5 (très nettement supérieur). La faiblesse de l'excédent de naissances (3,8) s'explique surtout par le vieillissement de la population, imputable à l'émigration.

En effet, dans la période 1936-54, on a enregistré un excédent de 396 décès en 1936-46 et un excédent de 2 232 naissances en 1946-54. La légère diminution de la population totale traduit donc une émigration nette apparente de 2 400 personnes, dont 2 100 en 1946-54.

^{(1) «} Les attitudes des mineurs du Centre-Midi et l'évolution de l'emploi », op. cit.

La structure par âge, comparée à celle de la France, fait apparaître un déficit en jeunes de 15 à 30 ans. La population masculine de 15 à 64 ans s'élevait, en 1954, à 15 012 unités; sans migrations, elle aurait augmenté de 3,8 %, c'est-à-dire de 570 unités, en 1965. La population féminine des mêmes groupes d'âges s'accroîtrait de 3 %, c'est-à-dire d'environ 450 unités. Toutefois, ces excédents n'apparaîtront qu'à partir de 1961.

Par contre, la zone présente dès maintenant, comme dans le Tarn, des disponibilités en main-d'œuvre téminine et des réserves de main-d'œuvre rurale.

Les premières, en adoptant le même procédé d'évaluation que pour Carmaux (minimum souhaitable : un tiers de l'emploi masculin), peuvent être chiffrées comme suit :

 Aubin : 672-447 = 225 Firmy, Auzits : 381-159 = 222

 Cransac : 382-242 = 140 Viviez, vallée du Lot : 549-331 = 218

Soit, au total, environ 800 femmes susceptibles d'un emploi industriel.

Quant aux réserves rurales, elles sont relativement considérables en l'état actuel des techniques et du niveau de vie. On peut estimer, en effet, qu'un tiers de la population masculine employée dans l'agriculture a un pouvoir d'achat inférieur au salaire minimum industriel (compte tenu de l'auto-consommation) et se trouverait, en principe, virtuellement disponible pour un travail en usine qui n'obligerait pas à un changement de domicile et permettrait le maintien d'une activité agricole partielle ou saisonnière. A cet égard, l'extrême facilité du recrutement pour la nouvelle usine de Marcillac a la valeur d'un test.

Après le développement de cette entreprise, les ressources minima du milieu rural en main-d'œuvre masculine peuvent être évaluées comme suit :

zone Marcillac — Saint-Christophe : 100
zone Saint-Cyprien — Nauviale : 120
zone Rignac — Goutrens : 200
zone Montbazens — Galgan : 150
zone d'Asprières : 80
diverses communes : 50 à 100

Soit, au total 700 ou 750 hommes qui, faute d'un emploi industriel, s'orientent déjà vers l'émigration (les 2 100 émigrants de 1946-54 comptaient probablement quelque 800 hommes actifs).

E. — Prévisions d'emploi. Conditions d'un équilibre

Même en période de haute conjoncture, les perspectives offertes aux Houillères de l'Aveyron sont peu favorables. Théoriquement, leur capacité de 800 000 t/an pourrait justifier l'emploi de 2 950 mineurs en 1960 et de 2 760 en 1965 (avec un rendement

fond de 1 $600~\rm kg$), soit une réduction de 15 % en dix ans. Mais les dirigeants du Bassin d'Aquitaine estiment « impensable » le maintien de la production à ce niveau, par suite de la concurrence du gaz de Lacq.

Comme dans le Tarn, la seule parade possible consiste à valoriser davantage le charbon sur place. Il ne saurait être question de développer la cokerie de Decazeville; on a donc décidé de tripler la centrale électrique de Penchot en portant sa puissance à 80 MW, ce qui assure l'écoulement de 200 000 à 300 000 t de produits difficilement vendables. Grâce à cet équipement, l'Aveyron doit pouvoir extraire 600 000 t/an (dont un tiers en découverte) « même quand le gaz de Lacq submergera le Sud-Ouest ».

Dès 1961, cette production réduite n'exigerait plus qu'un total de 2 400 salariés dont 130 à la centrale de Penchot), contre 3 585 en 1955. Pour les seuls ouvriers mineurs, la réduction — de 3 240 à 2 000 environ — atteindrait 38 % en six ans.

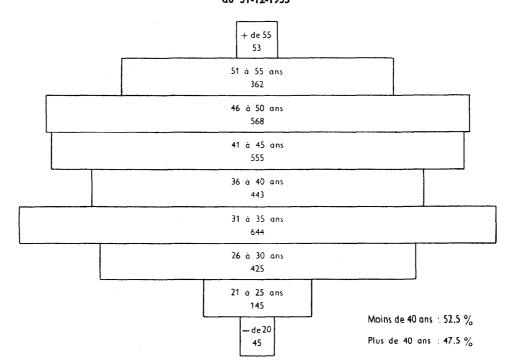
Une telle compression ne peut évidemment être attendue de la fusion naturelle des effectifs. Certes, l'âge moyen des mineurs de l'Aveyron est déjà le plus élevé de

PYRAMIDE DES AGES — GROUPE AVEYRON

EFFECTIFS FOND JOUR DÉCOUVERTES

au 31-12-1955

GRAPHIOUE VI



France: 48 % d'entre eux ont plus de 40 ans, contre 36 % dans le Tarn. Mais les Houillères jugent nécessaire d'embaucher au minimum 25 jeunes par an pour constituer une pyramide des âges correcte.

Dès lors, l'évolution 1955-1961 se présenterait ainsi :

Mineurs excédentaires:1 240Jeunes à embaucher:+ 150Reclassement à la centrale:- 50Départs à la retraite:- 530

Reste à reclasser : environ 800.

Mais, si ce chiffre exprime l'aspect le plus dramatique du problème, il n'en donne encore qu'une vue incomplète. En effet, la mine ne pourra employer qu'une petite fraction des fils de mineurs arrivant à l'âge du travail; si d'autres débouchés ne leur sont pas offerts, la région risque de perdre la majeure partie de ses éléments jeunes et, par là même, ses chances de dynamisme économique. On peut évaluer à 65-70 par an pour 1957-60, et à 90 pour 1961, le nombre de ces fils mineurs non embauchés par la mine (jeunes de 15 ans). Compte tenu de ceux qui poursuivent des études, il y a là une exigence supplémentaire d'environ 300 emplois.

Ainsi, dès avant l'afflux de générations plus nombreuses, la zone des Houillères de l'Aveyron présente des disponibilités en main-d'œuvre considérables : au moins 700 cultivateurs en instance d'émigration, quelque 800 mineurs à reclasser et 300 jeunes à mettre au travail. Au total, 1 800 hommes (soit 12 % de la population adulte), auxquels il convient d'ajouter 800 femmes dans la seule zone industrielle.

La gravité de cette situation a justifié le classement du bassin houiller en « zone critique » (janvier 1956), ce qui permet l'attribution d'une prime spéciale (montant maximum : 20 % des investissements) aux projets industriels créateurs d'emplois. En outre, les Charbonnages de France offrent une participation de 30 % au capital des entreprises nouvelles.

Ces avantages n'ont permis jusqu'ici que la reconversion des UCMD; mais cette opération, si elle consolide le principal ensemble industriel de Decazeville, entraîne seulement la création d'une soixantaine d'emplois.

La Société Louvroil-Montbard-Aulnoye projetait, de son côté, la création d'une aciérie électrique de 4 000 t. Mais de multiples inconvénients (trop faible capacité, difficultés d'approvisionnement en ferrailles, etc.) n'ont pas permis, semble-t-il, aux pouvoirs publics d'encourager cette idée. Actuellement, Decazeville est considérée comme l'usine « marginale » de la firme.

Enfin, la Société de la Vieille Montagne n'envisage aucun accroissement de ses effectifs. Elle aurait vu avec faveur l'installation à Decazeville d'une fonderie d'alliages de zinc, grâce à une décentralisation de la région parisienne. Mais ce projet, évoqué dès le début de 1956, ne s'est pas concrétisé jusqu'ici.

Cependant que le problème du bassin minier demeure sans solution, plusieurs développements industriels ont été réalisés depuis 1955 hors de la « zone critique ».

16 A Rodez (37 km au sud-est de Decazeville), qui est la principale ville de la région (21 000 hab.), les Établissements Labinal (équipements automobiles) ont remis en activité (avec le concours de capitaux locaux) l'usine décentralisée qu'ils avaient créée en 1939 et l'ont affectée à des fabrications d'outillages et de moules pour plastiques. L'effectif atteignait 150 salariés courant 1957 et doit être porté progressivement à 400 d'ici 1960-61.

2º A Villefranche-de-Rouergue, ville de 9 000 habitants (39 km au sud-ouest de Decazeville), la Société BOMAP (Boulonnerie et Matriçage de précision) a porté ses effectifs de 53 personnes à 235 entre 1951 et 1956, puis a construit une nouvelle usine où sont transférées ses fabrications parisiennes; l'entreprise doit atteindre prochainement 400 salariés. Dans la même ville, plusieurs autres industries se sont également développées (produits alimentaires, confection, etc.). Dans le village voisin de Morlhon, un fabricant de matériel agricole emploierait actuellement une cinquantaine d'ouvriers.

3º A Capdenac-gare (21 km à l'ouest), la conserverie « Raynal et Roquelaure » est passée de 235 à 295 salariés (dont 200 femmes) depuis 1954.

4º A Figeac (28 km à l'ouest), les Établissements Ratier, qui fabriquent du matériel d'aviation (en particulier des hélices) ont considérablement développé une usine de repli créée en 1938. Entre 1955 et 1957, l'effectif a été porté de 400 à 700 salariés; ce dernier chiffre représente 10 % de la population de cette petite ville.

5º Enfin, l'usine déjà citée de Marcillac-Vallon.

Toutes ces industries recrutent sans aucune difficulté leur personnel courant dans le milieu rural ou semi-rural, ce que montre d'ailleurs le faible niveau des salaires.

Il peut sembler paradoxal que ces expansions industrielles se soient opérées dans des zones qui ne bénéficiaient d'aucune faveur particulière des pouvoirs publics alors que, tout près de là, Decazeville offre vainement subventions et participations à d'hypothétiques activités nouvelles.

En fait, il semble que les dirigeants locaux aient orienté surtout leurs efforts de prospection vers des industries capables d'utiliser le charbon et les matières premières produites par le bassin. Or ces industries exigent des investissements très lourds par rapport au nombre d'emplois créés; leur financement pose des problèmes complexes et longs à résoudre pour un résultat, en définitive, médiocre. D'autre part, et surtout, il faut bien admettre qu'aucune de ces industries n'a réellement avantage à s'installer sur le charbon de Decazeville. Le bénéfice énergétique est nul; les transports de pondéreux sont coûteux; les approvisionnements en fonte ou en zinc peuvent être assurés à aussi bon compte dans le Nord de la France, qui est plus proche des zones de grande consommation.

On doit donc, à la limite, attaquer le problème de cette zone d'emploi en faisant abstraction de ses activités présentes et en la considérant seulement comme une réserve

de main-d'œuvre, capable d'attirer les industries légères au même titre que Villefranche, Figeac ou Marcillac-Vallon. Malheureusement, le charbon et l'industrie chimique ont donné au bassin de l'Aveyron un aspect peu engageant, qui ne laisse guère espérer que des cadres extérieurs à la région acceptent de s'y fixer (pour la même raison, aucune industrie parisienne ne s'est décentralisée dans le bassin du Pas-de-Calais). En outre, la plupart des chefs d'entreprise redoutent — souvent à tort — le « climat social » des bassins miniers et des zones d'industries lourdes. Enfin, on peut se demander si certains quartiers de l'agglomération, dont les mineurs déplorent eux-mêmes l'air vicié, ne sont pas justiciables de l'abandon pur et simple.

Pour toutes ces raisons, il paraît nécessaire de traiter partiellement le problème en dehors du cadre strictement local, c'est-à-dire de rechercher les solutions suivantes :

- 1º Aménagement de terrains pour industries légères dans les quartiers semiruraux de la zone industrielle : Firmy, Cransac, etc. (peut-être l'aide financière des Houillères serait-elle plus efficace si elle prenait la forme de construction d'ateliers);
- 2º Octroi des mêmes avantages aux entreprises qui s'installeront dans les bourgs ruraux situés à proximité du bassin et où résident déjà quelques mineurs : Montbazens, Rignac, Marcillac, Saint-Cyprien. Des groupes de logements destinés à d'autres mineurs « reclassés » pourraient être édifiés dans ces localités.
- 3º Accords pour le reclassement de mineurs dans les industries en expansion de Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Figeac, etc.; ces migrations vers des villes toutes proches ne constitueraient pas un véritable dépaysement et seraient sans doute facilement acceptées.

Il reste que la densité des ressources en main-d'œuvre, si l'on prend soin de la faire connaître, peut amener l'implantation dans la zone industrielle d'un grand établissement (appareillage électrique ou électro-ménager, équipement automobile, etc.) qui résorberait à lui seul la majeure partie du sous-emploi. Mais il semble difficile de provoquer une telle décision sans un programme d'aménagement urbain et de rénovation de l'habitat.

Conclusion

Les bassins houillers de l'Aquitaine sont, dans un avenir très proche, menacés de perdre une grande partie de leurs débouchés au profit du méthane béarnais, qui « déplacera » au moins 400 000 t de charbon. Ce danger est d'autant plus aigu qu'une récente décision du Gouvernement français permet d'abaisser d'un franc par mètre cube le prix du gaz naturel qui sera consommé par les entreprises « agréées » de seize départements du Sud-Ouest, dont le Tarn et l'Aveyron.

La valorisation sur place de 53 % de la production va néanmoins faciliter la « reconversion » des débouchés. Mais l'extraction globale sera, vraisemblablement, limitée à 2,1 millions t/an, ce qui entraînera une réduction d'effectifs d'environ 18 %, portant

principalement sur l'Aveyron. Le problème d'emploi ainsi posé est relativement mineur dans le Tarn où sa solution exige cependant une attention particulière. Par contre, la situation deviendrait rapidement tragique dans la zone de Decazeville si une action énergique n'était pas entreprise en vue de l'implantation d'industries légères, non seulement dans le bassin minier, mais encore dans les zones voisines, où les difficultés (notamment psychologiques) paraissent nettement moindres, si l'on se réfère à plusieurs expériences récentes.